

Le Président,

25.04.02

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion 16 octobre 2025
Rapport d'orientations budgétaires pour 2026**

AVANT-PROPOS

Les orientations budgétaires sont cette année encore construites dans un contexte d'instabilité politique et d'incertitude budgétaire lié à l'endettement élevé de l'Etat et à la crise politique qui prévaut sur le plan national et international. Après le budget 2025, élaboré dans un contexte déjà très chaotique et marqué par une baisse sans précédent des ressources attribuées par l'Etat à la Région - plus de 50 M€ d'euros - remettant ainsi en cause le nombre et la nature des interventions de la collectivité, la mise en œuvre des annonces du gouvernement Bayrou en juillet dernier aurait des effets dramatiques pour la construction du budget 2026 des collectivités.

Dans le rapport d'orientations budgétaires 2025, nous dénoncions déjà cette méthode qui fait supporter par les collectivités et donc par les habitantes et habitants les choix inconséquents opérés au niveau national - malgré la part très faible que représentent les collectivités territoriales dans le déficit national (3,5 % pour l'ensemble des collectivités et 1,7% pour les Régions).

Si le nouveau gouvernement confirmait les annonces de l'été, 44 milliards d'euros d'économies seraient soustraits à l'action publique qu'attendent les Françaises et les Français et réduirait à nouveau de manière très importante les ressources attribuées aux collectivités territoriales.

Pour notre Région, cet effort pourrait s'élever à 45 millions d'euros si les décisions du Gouvernement actuel confirmaient les intentions du Premier Ministre Bayrou alors que la mobilisation de tous, élu·es, porte-parole des forces sociales et politiques, citoyennes et citoyens demandent que les moyens indispensables à l'action locale soient préservés.

Plus encore, si le gouvernement remettait en cause la nature même des ressources attribuées aux collectivités locales, déjà largement gagées par le gel du produit de la TVA qui revient aux Régions, en remplaçant cette dernière par une dotation en stoppant net le principe de recettes dynamiques, nous serions face à une rupture sans précédent du rapport entre l'Etat et les Régions et à une mise sous tutelle des collectivités.

Les orientations seraient fortement préjudiciables aux territoires, à notre économie et à l'ensemble des personnes qui sont dans l'attente d'un volontarisme fort de l'action publique locale pour réduire les injustices, accompagner le développement économique et territorial et le développement des services publics ou encore accélérer la transition écologique alors que le changement climatique a déjà de lourdes conséquences financières.

Pour ne pas impacter excessivement la population de notre Région, nous continuons d'agir avec détermination pour obtenir les moyens indispensables à l'exercice de nos compétences dans le cadre des mobilisations que Régions de France et l'ensemble des présidentes et présidents de Région exercent en direction du gouvernement et des parlementaires. Nous voulons pouvoir, à partir des valeurs qui fondent notre action, répondre aux défis qui s'imposent à tous : transports du quotidien, urgence climatique, soutien à l'emploi par la formation professionnelle, aménagement du territoire, accès aux soins pour tous, lutte contre l'effondrement de la biodiversité, accès à la culture et au sport...

Face à ces incertitudes et pour ne pas bloquer ni casser les dynamiques régionales portées par les parties prenantes et les territoires qui dépendent en grande partie des décisions de la Région, nous agissons en responsabilité en proposant dès octobre, des orientations budgétaires qui traduisent notre volonté de disposer d'un budget dès le 1er janvier 2026, afin d'assurer la continuité de la vie économique et sociale des territoires ainsi que le fonctionnement des services publics régionaux (transport – éducation – formation – santé...).

Cette décision a démontré toute sa pertinence et a été saluée par l'ensemble des groupes socio-économiques. Elle a permis de ne pas ajouter une crise locale à la crise nationale et de sécuriser nos partenaires dans un contexte instable.

Dans le même temps, les élus·es de la majorité régionale poursuivent leur mobilisation pour obtenir les ressources financières permettant un budget plus conforme aux attentes de la population du Centre-Val de Loire et une limitation plus forte de l'emprunt à réaliser.

En inscrivant nos interventions dans un volume de ressources excessivement contraint en affirmant nos priorités à partir d'évaluations permanentes nous faisons face avec gravité et responsabilité à une hypothèse violente qui, si elle venait à se confirmer par le nouveau gouvernement, porterait atteinte à notre capacité d'agir au service des habitantes et des habitants et priverait la Région des moyens indispensables pour apporter les réponses aux défis sociaux, économiques, climatiques et démographiques.

Si les avancées attendues n'étaient pas obtenues du gouvernement et du parlement avant la finalisation du Budget Primitif et de son vote en décembre nous continuerais les mobilisations afin d'obtenir des moyens complémentaires qu'une DM1 viendrait réajuster au service d'un meilleur budget.

Ce débat d'orientations budgétaires permet à la fois :

- De fixer les ambitions et les objectifs de la Région pour 2026 dans l'impérieuse nécessité d'être au plus près des besoins des habitantes et habitants, des territoires, du développement économique, de l'agriculture, du vivre ensemble, de la transition.
- De mettre en évidence les contraintes violentes que constituerait une nouvelle baisse des ressources octroyées par l'Etat à la Région.
- De préciser la trajectoire budgétaire de la Région dans le cadre de la maîtrise des équilibres budgétaires dont nous faisons en responsabilité le cadre de notre action.
- D'en appeler au gouvernement pour que soient prévus dans la loi de finances 2026 les moyens nécessaires à l'indispensable développement du territoire régional autour de priorités affirmées.

I. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES VOLONTARISTES POUR L'ANNÉE 2026 AU SERVICE DE PRIORITÉS SANCTUARISÉES : PROTÉGER, AGIR AU QUOTIDIEN, SÉCURISER ET PRÉPARER L'AVENIR

- A. Une région face aux défis budgétaires dans un contexte national et international incertain
- B. Une région déterminée qui protège et prépare l'avenir

II. UN BUDGET REGIONAL MENACE PAR LES REDUCTIONS DES DOTATIONS FINANCIERES DE L'ETAT : UN PRINCIPE ET UNE METHODE CONTESTES

- A. Une réponse aux défis contemporains percutée par les crises successives et les chocs géopolitiques
- B. Une réduction des dépenses publiques de l'ordre de 44 mds d'euros engagée pour 2026
- C. Une autonomie financière et fiscale totalement remise en cause
- D. Une région qui a fait preuve de résilience face aux crises et aux décisions budgétaires nationales

III. UNE CAPACITÉ À AGIR DE NOTRE RÉGION PRESERVÉE PAR LA MAITRISE DE L'ENDETTEMENT ET DE LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE

- A. Des priorités financières au service des ambitions régionales et maîtrise des grands équilibres financiers
- B. Des dépenses de personnel resserrées et ciblées sur les enjeux majeurs de la collectivité et du territoire régional
- C. Un pilotage financier adapté des sujets de mobilité
- D. Un pilotage stratégique des investissements pour préserver leur niveau ainsi que leur rythme
- E. Un modèle d'équilibre avec une dette maîtrisée

I. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES VOLONTARISTES POUR L'ANNÉE 2026 AU SERVICE DE PRIORITÉS SANCTUARISÉES : PROTÉGER, AGIR AU QUOTIDIEN, SÉCURISER ET PRÉPARER L'AVENIR

A. Une région face aux défis budgétaires dans un contexte national et international incertain

Les Régions portent des compétences essentielles à la vie des habitantes et habitants et à la vitalité des territoires. Dans un esprit de responsabilité, elles conduisent à la suite des transferts de compétences compensés très insuffisamment par l'Etat, des politiques publiques avec une plus grande rigueur de gestion et dans le cadre d'une totale absence d'autonomie financière. Les très fortes baisses des recettes imposées par l'Etat en 2025 ont contraint les Régions à limiter leurs capacités d'actions au moment même où les défis auxquels nous devons faire face s'accumulent : mobilités, réindustrialisation, nouveau modèle de développement économique, adaptation au réchauffement climatique, accès aux soins, développement des services publics au cœur des territoires ruraux comme urbains, enjeux démographiques...

Si la volonté de l'Etat de réduire sans discernement les moyens d'agir des collectivités persistait, elle conduirait la Région à ne plus pouvoir assurer ses compétences au niveau indispensable attendu par ses habitantes et habitants.

Face à cette situation, la Région a la volonté de marquer plus que jamais son effort pour répondre aux besoins prioritaires exprimés par nos concitoyennes et concitoyens, en agissant en responsabilité et avec détermination afin de ne pas ajouter à l'instabilité et à la crise qui prévalent au niveau national et au risque d'un blocage ou un retard dans la conduite de l'action locale.

La collectivité, très impactée par les très fortes réductions budgétaires, a engagé en 2025, un plan responsable de réduction des dépenses de fonctionnement et a été contrainte de décaler certains investissements. En resserrant fortement ses interventions, la Région a porté la plus grande attention aux conséquences de ces réductions sur le pouvoir d'achat des familles, sur la qualité des services publics, sur les besoins incontournables des responsables socioéconomiques, sur la préservation de l'emploi, sur l'équité dans le développement des territoires ou encore sur l'urgente adaptation au dérèglement climatique.

Forte de son engagement dans l'évaluation de ses politiques, la Région veille à préserver le mieux possible la qualité des services rendus et à optimiser des dépenses dans le cadre d'un dialogue de gestion exigeant avec les structures associées et les partenaires alors que les nombreux désengagements de l'Etat sont particulièrement inquiétants.

Enfin, la Région poursuit ses ambitions d'utiliser les fonds régionaux pour faire effet levier sur d'autres financements, notamment européens, afin d'amplifier de la capacité d'agir collectivement pour et avec les acteurs et actrices du territoire.

La gestion maîtrisée au prix de fortes économies et de politiques innovantes ne pourrait supporter de nouvelles coupes franches dans les moyens octroyés par l'Etat.

Les préoccupations de la population et des parties prenantes du milieu socioéconomique ainsi que les défis majeurs auxquels nous devons faire face nous obligent. Face au risque récessif et à une politique d'austérité qui menace, nous devons agir pour protéger nos concitoyennes et concitoyens qui sont confrontés à une baisse sensible de leurs conditions de vie dans un

contexte de grande instabilité, se sentent abandonnés par l'action publique et ont besoin de stabilité pour se projeter vers l'avenir.

L'opinion française a d'ailleurs exprimé lors d'un récent sondage de l'IFOP, dans lequel 71% des personnes interrogées sont favorables à ce que la France renforce considérablement le pouvoir des Régions.

Nous voulons à la fois protéger et anticiper les besoins des générations futures. Ces engagements se traduisent à travers des investissements structurants, des politiques ambitieuses et anticipatrices :

- Agir pour un service public qui répond à la précarité et à la fragilisation d'une part croissante de la population et des territoires,
- Agir pour soutenir les entreprises et l'emploi, fragilisés par les instabilités la baisse annoncée des engagements régionaux,
- Agir pour consolider les services publics dans les domaines prioritaires de la santé, de l'éducation, de la formation,
- Agir pour engager plus encore les réformes indispensables aux transitions climatiques et environnementales dans les domaines de l'action régionale.
- Agir pour soutenir les acteurs de la culture, du sport, de la vie associative.

B. Une région qui protège et prépare l'avenir

• **Une Région déterminée à développer une mobilité décarbonée, accessible à toutes et tous**

Les mobilités constituent une des préoccupations majeures de nos concitoyennes et concitoyens, déterminantes pour l'accès aux services publics, à l'emploi, à la formation, à la santé...

La Région Centre -Val de Loire est une des Régions qui investit le plus dans les infrastructures en développant une politique de proximité avec les lignes de dessertes fines comme, par exemple, la ligne Tours -Loches- Châteauroux et un investissement de 25M€, les SERM de Tours et d'Orléans avec au CPER des crédits à hauteur de 40 millions d'euros pour les deux SERM (18M€ pour l'Etat et 18M€ pour la Région) ou encore en mettant en service une approche multimodale.

La Région déploie ainsi un éventail de solutions de mobilités durables dans les territoires ruraux, en complément des axes structurants que représentent les réseaux REMI trains et cars. L'enjeu c'est que chaque personne, y compris en ruralité, dispose le plus vite possible d'alternative au véhicule individuel pour se déplacer. Parmi les dispositifs les plus demandés, la Région propose un service de véhicules en autopartage « REMI + Autopartage » qui doit s'étendre en 2026 en complément du service de transport à la demande qui permet de rallier le pôle de centralité le plus proche en fonction des usages (marchés, maison de santé, événements culturels) ...

En complément et en lien avec les élu·es locaux, la Région accompagne le déploiement des infrastructures cyclables, tant à visées touristiques que quotidiennes.

Enfin, la Région développe une politique tarifaire qui avec l'évolution des offres lui a permis d'être la première région en termes de progression d'usagers avec une augmentation de 17%

entre 2023 et 2024. De nouveaux services sont prévus afin de poursuivre l'amélioration et le déploiement d'offres de mobilités. Celles-ci restent suspendues aux décisions budgétaires qui seront avancées par le gouvernement.

La Région agit avec force pour que les jeunes puissent se déplacer sans que cela devienne un frein à leurs projets. Elle maintiendra la gratuité des transports Rémi les week-ends et jours fériés pour les 16/25 ans, et proposera avec les cartes Rémi des réductions jusqu'à 66 %.

- Une Région déterminée à soutenir les entreprises, les filières, la formation professionnelle et l'emploi**

Pour accompagner les entreprises, la réindustrialisation et soutenir les filières stratégiques (cosmétique, pharmacie, agroalimentaire, mécanique de précision, plasturgie, armement, énergie ...), la Région poursuit une mobilisation importante de ses moyens pour soutenir l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi. L'attention est notamment portée sur le soutien aux entreprises en difficulté avec une offre renforcée de dispositifs : Fonds de prévention, fonds de garantie, GPA, prêt cap Rebond Fonds de retournement ou encore AAP diversification des entreprises régionales. La Région poursuivra son soutien aux têtes de réseaux, aux pôles et clusters, ainsi qu'aux projets d'innovation, d'investissement et au lancement de nouvelles initiatives des entreprises avec les CAP PME PMI, notamment sur les transitions écologiques et numériques. Elle se mobilisera particulièrement sur l'animation de la Stratégie Régionale de Spécialisation Intelligente, du PIA4 et poursuivra la capitalisation de la SASU.

La Région sera enfin, comme première partenaire des territoires, très engagée dans le dialogue et l'appui auprès des projets locaux en lien étroit avec les EPCI dans le cadre du Cap Proximité. Véritable outil de soutien des initiatives locales, ce Cap permet avec le dispositif Pass Création et l'ensemble des outils complémentaires de l'ESS de soutenir la vitalité des territoires.

- Une Région aux côtés et en soutien de ses associations**

Le dispositif Cap'Asso, qui a fêté ses 20 ans en 2025, constitue un outil majeur et unique en France de soutien aux associations locales. Il permet de maintenir et de développer des services de proximité dans la culture, le sport, la solidarité et l'environnement. Il permet d'amplifier l'engagement si précieux de dizaines de milliers de bénévoles. Il permet d'entretenir la vitalité de la vie associative sur tous les territoires ruraux comme urbains.

- Par ailleurs, la Région va connaître en 2026 un affaissement conséquent des financements de l'Etat sur la formation professionnelle**

En effet, ce sont plus de 18 M€ de baisse de contribution de l'Etat au titre du Pacte que va connaître la Région Centre-Val de Loire en 2026. Cela représentera concrètement une réduction de plus de 4000 places de formation dans un contexte où la situation de l'économie notamment pour les petites entreprises est inquiétante, et la demande d'emploi à la hausse sur le plan national. La Région maintiendra malgré tout son cap dans le Programme Régional de Formation 2026 avec le maintien d'une part importante des Parcours Métiers et des dispositifs d'accompagnement de parcours vers l'emploi.

Enfin, les efforts engagés sur la modernisation des plateaux techniques de nos lycées, CFA et centres de formation et sur l'innovation viendront concrétiser la place donnée à l'insertion professionnelle et à la formation.

- Une Région déterminée à soutenir son agriculture**

La Région porte une politique volontariste et concertée qui a permis le développement de 14 CAP filières complétés par des politiques agricoles transversales et prioritaires comme

l'installation-transmission, l'agriculture biologique, l'accompagnement individuel des agriculteurs, la diversification et l'élevage...

Elle porte une quinzaine de dispositifs de soutiens agricoles et forestiers, dont une part est gérée dans le cadre du FEADER. Elle porte plus directement des dispositifs de soutien à l'innovation, aux entreprises agricoles en situation de fragilité, à l'accompagnement des éleveuses et éleveurs ou encore à la transformation à la ferme et aux activités de transformation de produits agricoles. Dans le prolongement des Assises de l'Alimentation, la Région renforcera ses politiques en faveur de la relocalisation de notre alimentation en mettant en œuvre un plan d'action dont l'objectif est de construire un écosystème régional favorisant, l'éducation, la production, la transformation, la distribution et consommation d'une alimentation saine, durable, locale et accessible, qui sera soumis au vote en décembre 2025.

- Une Région engagée concrètement dans la solidarité**

La priorité de la Région est d'être aux côtés de sa population et des territoires face aux défis actuels et aux besoins de réponses en proximité. Attentive à la situation et aux spécificités de chacun, la Région est résolument engagée pour rendre les services publics plus accessibles, plus équitables et pour être un appui aux collectivités locales afin d'améliorer les services du quotidien.

Les collectivités sont plus que jamais en première ligne face au déclassement social, à la précarité, aux difficultés d'emploi, aux enjeux d'inclusion et d'égalité Femme – Homme, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, elles sont aussi les interlocutrices privilégiées des initiatives locales. La Région, par sa détermination à être au plus près des attentes a choisi de développer, avec les Maisons de la Région, les nouveaux CRST, et les politiques de proximité, des réponses adaptées en mobilisant des moyens conséquents et positionnant la collectivité comme 1^{ère} Région de France en termes de soutien aux territoires.

Elle porte par ailleurs avec le dispositif A vos ID, qui a fêté ses 15 ans, l'accompagnement de projets d'innovation sociale au plus proche des dynamiques de territoires au service des habitants. D'autres plus sectoriels, comme le CAPEI et le dispositif Zones Prioritaires de Coopération dans la politique de coopération et de solidarité internationale, réaffirmée dans une nouvelle stratégie adoptée en décembre 2024, sont tout autant indispensables pour construire ensemble le monde de demain et contribuer, ici et là-bas, avec nos partenaires, à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU. Ils doivent continuer à trouver toute leur place dans le budget 2026.

Ces actions témoignent d'une Région proche de ses habitantes et habitants, attentive à leurs besoins et engagée pour rendre les services publics plus accessibles et exemplaire. Les collectivités sont aujourd'hui en première ligne face au déclassement social, à la précarité, aux difficultés d'emploi. Elles assument, au contact direct des citoyennes et citoyens, des compétences sociales transférées comme la formation des demandeurs d'emploi nécessaire à la reprise d'un travail. Les collectivités permettent plus de justice sociale dans l'accès aux services publics par les tarifications sociales qu'elles mettent en place.

C'est ainsi que la Région s'est engagée de longue date dans le soutien à l'accès à l'éducation à travers la gratuité du transport scolaire, essentielle pour les familles notamment dans la ruralité.

- Une Région déterminée à amplifier les transitions écologique et énergétique et à accélérer l'adaptation climatique**

La Région confirme sa volonté de placer la transition écologique au cœur de son action face à une crise environnementale majeure et aux reculs successifs de l'Etat.

Alors que le changement climatique a déjà de lourdes conséquences financières et que nous assistons à un effondrement de la biodiversité, la Cour des comptes vient de souligner que le coût de l'inaction serait bien supérieur à celui de la transition : « *En France, un scénario de statu quo des politiques menées face au dérèglement climatique entraînerait une perte de 11,4 points de PIB à l'horizon 2050* », alerte-t-elle.

Consciente de ces enjeux, la Région est pleinement mobilisée pour élaborer des politiques écologiques ambitieuses, ancrées dans des logiques de justice sociale, ne creusant en aucun cas les inégalités. Elle porte ainsi dans le cadre notamment de la COP régionale et par de nombreuses dynamiques partenariales une démarche de massification des transformations et accélère l'adaptation.

La Région adoptera notamment **une nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité fin 2026, après une année de concertation avec les acteurs.**

Elle poursuivra son engagement en restaurant les milieux naturels, pour permettre le développement d'écosystèmes en bonne santé, meilleurs alliés face à des évènements climatiques extrêmes, et en poursuivant sa politique de protection et de gestion des rivières, et plus globalement des enjeux de l'eau pour participer à préserver la qualité de l'eau mais aussi ses usages.

Elle s'attachera au déploiement de l'écosystème sobriété/efficacité/énergies renouvelables avec les structures opérationnelles de l'AREC pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Elle poursuivra sa forte accélération des rénovations globales en élargissement aux copropriétés, avec un fort accent sur le milieu rural avec la SEM Energie. 2026 sera pour l'AREC une année d'investissement fort avec l'engagement de projet méthane et photovoltaïque. La Région a souhaité par ailleurs engager la rénovation thermique des établissements en lançant un plan de solarisation des lycées qui s'amplifiera dès 2026.

Enfin, la Région poursuivra l'accompagnement des territoires à l'atténuation mais aussi à l'adaptation au changement climatique, au travers des 40% dédiés dans la politique d'aménagement du territoire et de l'animation, portée par la Région, d'Oxygène – lab des transitions. Elle mobilisera en complément les projets européens de coopération interrégionale comme EURADAPT, ou des projets pilotes comme Fair Future afin de développer et tester localement des mesures d'adaptation inclusives adaptées aux vulnérabilités locales.

Cette dynamique régionale se construit avec les territoires, les citoyennes, les citoyens et les partenaires socio-économiques régionaux autour d'une économie sobre, circulaire et robuste et trouvera son développement dans la mise en œuvre du projet Interreg ICEAR spécifiquement sur le milieu rural et avec la candidature à un programme Life intégré.

- **Une Région déterminée à développer l'accès aux soins**

Les habitantes et les habitants de nos territoires ont été abandonnés par des décisions nationales aberrantes tout au long des dernières décennies. La Région Centre-Val de Loire a fait le choix de relever le défi de l'accès aux soins pour toutes et tous, d'engager, aux côtés des collectivités locales, des moyens importants et des solutions innovantes pour répondre aux enjeux d'accès aux soins, priorité numéro 1 de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Comme elle s'y est engagée en février 2024 avec l'adoption de la carte cible des formations sanitaires et sociales, la Région Centre-Val de Loire poursuivra le déploiement de l'offre de formations dont elle a la responsabilité. Le financement et la modernisation des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants (IFSI/IFAS) accélèrent, avec l'ouverture de nouvelles places pour répondre aux besoins croissants de professionnels de santé, soit un nombre de places de 1585 pour les infirmiers et infirmières et de 1400 places d'aides soignant·es pour l'année 2026.

La Région engage des investissements importants ciblés autour de projets immobiliers dont notamment l'IFPM d'Orléans et l'Institut de Formation de Châteauroux dont elle est en maîtrise d'ouvrage. Les premiers projets immobiliers seront livrés en 2026 leurs ouvertures conditionnent directement les augmentations d'effectifs en formation sanitaire et sociale. Pour répondre à l'urgence en matière d'accès aux soins, la Région poursuivra également son soutien à la création de structures d'exercice regroupé des professionnels de santé.

Cela se traduit par le déploiement des Centres de santé (21) sur tout le territoire régional ainsi que des maisons de santé pluridisciplinaires, tandis que deux nouveaux centres « Médecins solidaires » verront le jour en 2026. Portés par le GIP Pro Santé, le salariat des médecins est devenu une solution complémentaire à l'exercice libéral.

La remise en cause des moyens accordés par l'Etat au titre du protocole Etat-Régions de France signé en 2022, ainsi que l'absence de visibilité font peser un risque sur la capacité de la Région à poursuivre son engagement à même hauteur dans les années à venir alors même que les enjeux de formation restent prégnants au regard des besoins de recrutement identifiés sur le territoire régional.

- Une Région déterminée à préparer l'avenir par la recherche, l'innovation, la formation supérieure et la qualité de vie des étudiants**

La dynamique basée sur les nouveaux dispositifs du SRESRI se poursuivra en faveur de la recherche et de l'innovation avec le maintien de l'appel à projets « Recherche d'intérêt régional », le soutien aux initiatives de médiation scientifique, les bourses doctorales, la Cellule Mutualisée Europe Recherche favorisant le dépôt de projet de recherche auprès de l'UE...

Les besoins en matière de compétences de niveau Master et ingénieur constituent un enjeu déterminant pour les prochaines années. La construction en cours des Domaines Prioritaires de la Stratégie régionale d'Innovation doit permettre l'émergence de nouvelles formations et une nécessaire cohérence territoriale. Ce travail représente aussi une opportunité pour de nouveaux programmes Ambition Recherche Développement.

Cette démarche s'accompagne d'un fort engagement sur la vie étudiante par le biais du dispositif AVEC qui permet de répondre sur tout le territoire à une partie des besoins locaux de la communauté étudiante et particulièrement sous l'angle de la lutte contre les précarités. Cet outil favorise par ailleurs le dialogue avec les sites universitaires dans la construction et la mise en œuvre de schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Une Région déterminée à maintenir la priorité à l'éducation, à la culture, au sport et au tourisme**

L'éducation est le premier levier de l'égalité. La Région poursuit l'aide à l'équipement numérique, permettant aux lycéens et lycéennes d'acquérir un ordinateur portable à moindre coût ainsi qu'une aide financière pour l'acquisition du premier équipement professionnel pour les élèves en filières professionnelles.

Elle confirme la gratuité des transports scolaires et le maintien d'une tarification sociale dans les cantines, afin qu'aucun élève ne soit écarté pour des raisons financières et que tous bénéficient de repas complets, sains et équilibrés à un tarif adapté à chaque situation.

Grâce à la carte YEP'S, chaque jeune bénéficiera d'une cagnotte de 20€ pour ses sorties culturelles et de 20 € pour sa pratique sportive, qu'il s'agisse d'un concert, d'un musée, d'une licence ou d'une adhésion sportive. À cela s'ajoutent des aides directes aux clubs, aux associations et aux ligues, qui irriguent tout le territoire.

Le nouveau lycée Adrienne Bolland avec un investissement global de plus de 80 M€, dont 29,5 M€ programmés en 2026, sera livré pour la rentrée 2027.

La Région maintiendra en 2026 l'effort pour la modernisation des lycées en soutien à l'activité de nos entreprises du bâtiment avec de vastes opérations de rénovation des établissements scolaires : internat du lycée Ronsard à Vendôme, cantine des lycées Franklin et Pothier à Orléans, réhabilitation des bâtiments des lycées Pasteur, Fournier et Barres. Ces investissements permettent d'offrir aux élèves des conditions d'accueil plus confortables, plus sûres et plus respectueuses de l'environnement.

En 2026, le secteur culturel, marqué par une forte fragilité économique et sociale est confronté à des difficultés inédites. Consolider l'écosystème patiemment construit sera crucial pour maintenir une vie artistique et culturelle émancipatrice et transformatrice au cœur de nos politiques publiques.

Dans ce contexte, les enjeux de proximité, de coopération, de solidarité et de transition seront déterminants. En favorisant des expériences artistiques accessibles et diversifiées partout sur le territoire (PACT, Festivals, réseaux de diffusion labélisés et intermédiaires...) en soutenant l'éducation culturelle tout au long de la vie (Yeps, aux arts lycéen·es et apprenti·es...) et en donnant une place centrale à la jeunesse, en ville comme en milieu rural, nous renforcerons l'accès à la culture et aux arts, et accompagnerons les acteurs face aux tensions structurelles qui pèsent sur leur secteur et à sa nécessaire transformation devant les enjeux climatiques et sociaux. Nous serons, toutes et tous, particulièrement attentifs, dans cette période, à la liberté de création et de programmation, à la diversité des expériences et des évènements artistiques proposés.

À plus long terme, la désignation de Bourges comme Capitale européenne de la culture 2028 constitue une opportunité majeure. Dès 2026, la Région mobilisera plus d'1 M€ pour structurer et accompagner les partenaires culturels et touristiques en vue d'accueillir près de 2 millions de touristes dans un évènement bas-carbone, inclusif et attractif.

Pour les Nouvelles Renaissances et le festival AR(t]CHIPEL, c'est également près de 1 M€ qui sera mobilisé pour accueillir le programme « Constellations » du Centre Pompidou qui mettra à l'honneur dans notre Région les artistes Alexander Calder et Max Ernst.

II. UN BUDGET REGIONAL MENACE PAR LES REDUCTIONS DES DOTATIONS FINANCIERES DE L'ETAT : UN PRINCIPE ET UNE METHODE CONTESTES

A. Une réponse aux défis contemporains percutée par les crises successives et les chocs géopolitiques

L'environnement économique est aujourd'hui globalement bousculé par les signaux de plus en plus inquiétants liés à l'instabilité des politiques nationales et internationales.

Dans la continuité des années précédentes, la situation économique mondiale demeure particulièrement fragile et marquée par des orientations très menaçantes.

Parmi celles-ci, il convient de noter la persistance de conflits non résolus, qui contribuent à exacerber les tensions diplomatiques et économiques à l'échelle internationale. Parallèlement, une véritable tempête commerciale s'est déclenchée, alimentée par des décisions parfois imprévisibles, notamment sous l'impulsion de Donald Trump dans la continuité de sa réinstallation à la présidence des États-Unis en janvier dernier.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte plus large de déconstruction progressive de l'organisation mondiale établie après 1945. On observe un retour en force des « grands empires », qui cherchent à redéfinir les rapports de force internationaux selon leurs intérêts propres. Chaque super-puissance recherche ainsi ses propres avantages, dans un contexte aggravé par la raréfaction des ressources naturelles, ce qui intensifie la compétition entre les nations.

L'ensemble de ces facteurs accentue les perturbations d'une trajectoire économique mondiale déjà peu visible et par extension de celles à un niveau plus fin des sous-ensembles la constituant que ce soit au niveau européen ou national.

Un recul net des perspectives de croissance générant une aggravation des tensions.

Toutes les institutions s'accordent à dire que la croissance devrait ralentir en 2026. Dans son rapport de mars dernier, l'OCDE indique que la croissance du PIB mondial en 2026 devrait rester modérée, dans le même étage que celle attendue en 2025, soit autour de 3,0 %. Deux facteurs expliquent cette atonie : l'augmentation des obstacles aux échanges avec une intensification d'une guerre commerciale et l'aggravation des incertitudes entourant les politiques commerciales elles-mêmes qui pourraient peser davantage sur l'investissement et les dépenses des ménages. Dans la zone euro, la croissance du PIB réel, toujours atone en raison de la montée des incertitudes, devrait s'établir autour de 1,2 % alors qu'en France celle-ci serait de 1% maximum.

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
Production mondiale	3,3	2,8	3,0
Pays avancés	1,8	1,4	1,5
États-Unis	2,8	1,8	1,7
Zone euro	0,9	0,8	1,2
Allemagne	-0,2	0,0	0,9
France	1,1	0,6	1,0
Italie	0,7	0,4	0,8
Espagne	3,2	2,5	1,8

Source : FMI, perspectives de l'économie mondiale, avril 2025

Au niveau national, la prévision des perspectives de croissance est déjà relativisée dans la note de conjoncture de septembre 2025 émise par la Banque de France. Le niveau de 15% des droits de douane décidé par les USA sans contrepartie côté européen peut entraîner des évolutions de croissance encore plus atones qu'attendues.

La hausse des droits de douane et l'incertitude économique associée représenteraient une perte cumulée de 0,4 point de PIB pour l'économie française d'ici à 2027. Au demeurant, l'économie française pourrait éviter la récession, avec une croissance de 0,7 % en 2025 et 0,9 % en 2026.

Décomposition de l'effet total de la hausse des droits de douane et de l'incertitude sur la croissance du PIB

	2025	2026	2027	Impact sur le niveau du PIB en 2027
Effet direct des tarifs (a)	0,00	- 0,1	0,0	- 0,1
Effet de l'incertitude (b)	- 0,25	- 0,1	0,0	- 0,3
Effet total (a) + (b)	- 0,25	- 0,2	0,0	- 0,4

Impact en points de pourcentage. La somme des effets ne correspond pas forcément à l'effet total du fait d'arrondis.
Source : Banque de France.

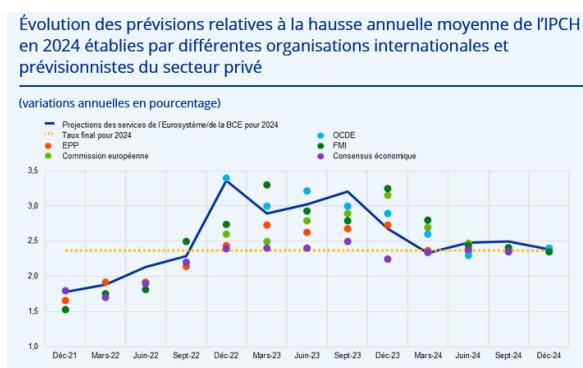
Aux risques commerciaux continuent à s'ajouter les risques géopolitiques ainsi que ceux relatifs à la politique économique française

L'évolution de la guerre en Ukraine et la situation au Proche-Orient constituent des menaces fortes pour la stabilité pouvant entraîner des pressions haussières sur les prix du pétrole et du gaz, ainsi qu'une augmentation des coûts du transport maritime qui ajoute un aléa à la hausse sur l'inflation et à la baisse sur l'activité.

L'incertitude reste élevée quant à la consistance de la future loi de finances 2026 pouvant impacter, outre le volet ressources des différentes strates de collectivités, les niveaux attendus tant sur la consommation des ménages que sur l'investissement privé.

Une inflation actuellement stabilisée mais exposée à des à-coups imprévisibles

La projection de l'inflation sur les prochains exercices est toujours un exercice périlleux lié aux fluctuations de paramètres tant endogènes qu'exogènes propres à chaque économie. Ainsi, les anticipations des principaux organismes sur cet indicateur peuvent s'écartez de manière assez significative comme le montre le graphique ci-dessous.

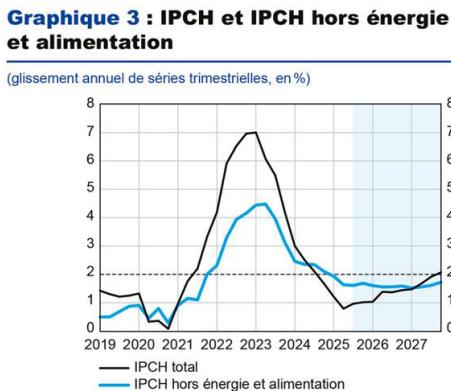


Sources : Projections des services de l'Eurosystème/de la BCE, Consensus économique, enquête auprès des prévisionnistes professionnels (EPP), Commission européenne, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Fonds monétaire international (FMI) et Eurostat.

Au niveau européen, la Banque Centrale Européenne (BCE) a mandat pour piloter sa politique monétaire avec une cible d'inflation contenue à 2,0%. Après le choc d'inflation de ces dernières années, lequel est aujourd'hui régulé, l'institution table sur une inflation totale qui devrait se modérer et s'établir en moyenne à 2,0 % en 2025 et à 1,6 % en 2026, avant de revenir à 2,0 % en 2027.



Au niveau national, les dernières modélisations de la Banque de France publiées en septembre 2025 sont reprises ci-après.



IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,3 % et 1,6 % mais un rebond est attendu à l'horizon 2027.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1 0,0	0,7 0,1	0,9 - 0,1	1,1 - 0,1
IPCH	2,3 0,0	1,0 0,0	1,3 - 0,1	1,8 0,0
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,7 - 0,2	1,6 - 0,1	1,6 0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,5 - 0,1	7,6 - 0,1	7,4 0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

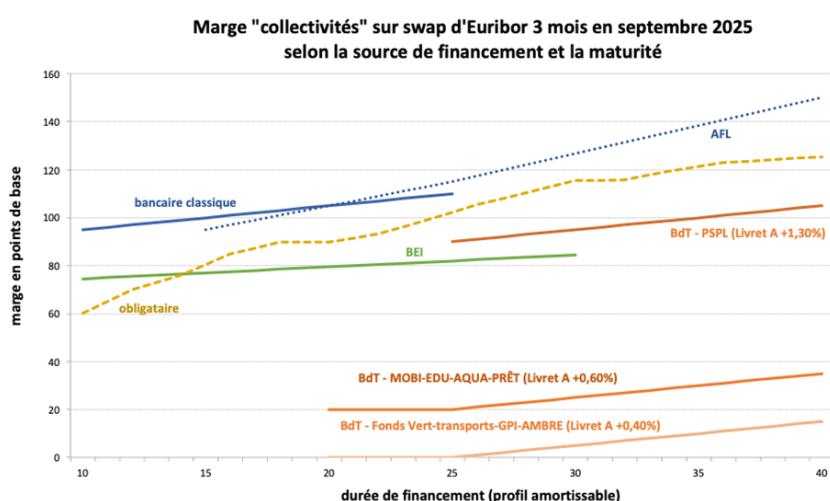
Des marchés de plus en plus volatiles

La Banque Centrale Européenne a adapté sa politique monétaire avec, pour l'heure, 8 baisses consécutives de ses taux directeurs, même s'il peut être constatée une pause depuis l'été.

La BCE reste néanmoins attentive aux différentes composantes des prix pour orienter sa stratégie sur les prochains mois.

Sur le début d'année, les marchés financiers ont été résilients depuis le déclenchement de la tempête commerciale mais restent susceptibles de corrections désordonnées en cas de nouveau choc. La volatilité semble être un facteur encore et toujours à prendre en compte dans les mois à venir d'autant que l'aversion aux risques notoirement connue de la part des investisseurs ne devrait pas aider à recouvrer une stabilité pourtant nécessaire dans ce contexte perturbé.

La façon dont sera débattu le PLF 2026 et donc, par extension, sera appréciée la qualité de signature de l'Etat français désormais noté A+ (perspective stable) par l'agence américaine Fitch risque, par ailleurs, d'avoir des répercussions sur le niveau de la courbe OAT¹ et donc de tendre de manière plus ou moins importantes les conditions accordées sur le marché obligataire dans le prolongement de ce qui a déjà été observé depuis le début d'année 2025 avec un écartement notoire de la courbe obligataire. Concrètement, en fonction de la manière dont réagissent les marchés, il pourrait en résulter une hausse des coûts financiers pour la Région dès lors qu'elle se financera sur le marché obligataire.



Une hausse des dépenses militaires avec un effet de contrainte sur les autres politiques publiques

Dans un contexte marqué par des ruptures technologiques majeures, le réarmement mondial intensifié et la remise en question explicite des principes du droit international que traduit la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 affirme l'ambition de renouveler profondément le modèle des forces armées françaises, avec une enveloppe budgétaire de 413,3 milliards d'euros.

Depuis début 2025, le contexte géopolitique européen est marqué par un désengagement américain croissant et une pression accrue sur les pays de l'OTAN pour qu'ils augmentent leurs dépenses de défense. Dans ce cadre, la Commission européenne a dévoilé en mars 2025 un Livre blanc pour une défense européenne, incluant le plan ReArm Europe à l'horizon 2030.

¹ OAT : Obligations Assimilables du Trésor, titre de dettes émis par l'Etat français

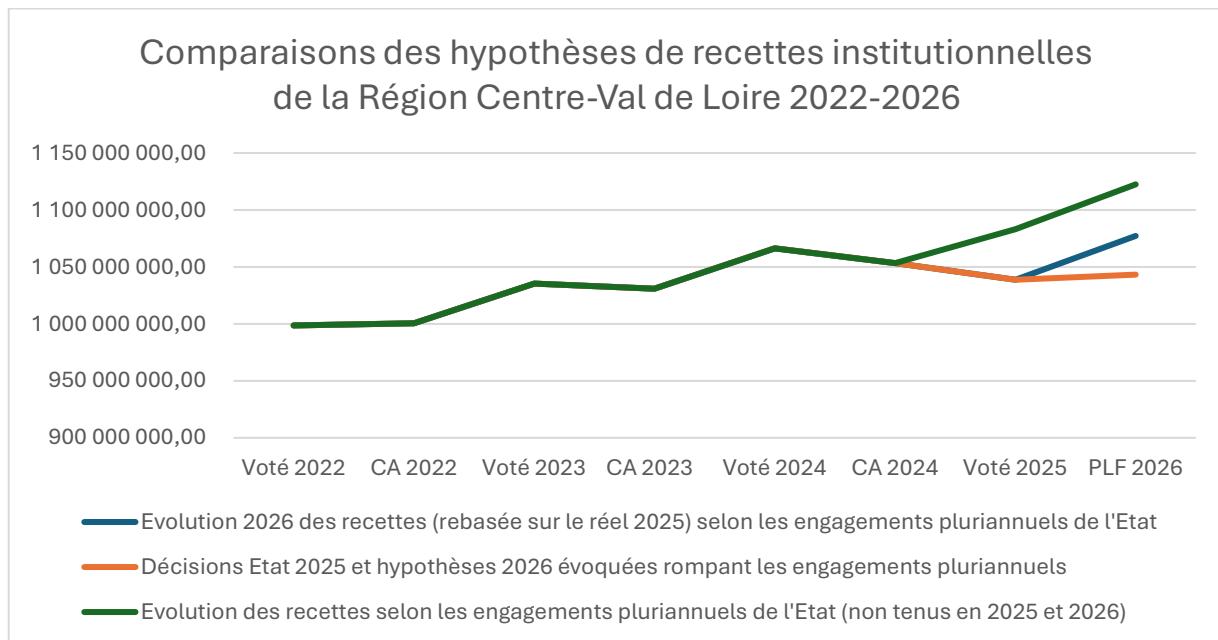
Dans ce contexte, la France envisage d'intensifier encore son effort de défense, au-delà des montants prévus par la loi de programmation militaire 2024-2030. Sont évoqués une possible hausse du budget de la défense pour atteindre entre 90 et 100 milliards d'euros par an d'ici 2030.

Cette ambition soulève des défis importants en matière de financement, puisque le gouvernement exclut une hausse d'impôt, laissant envisager un recours à la dette ou des réallocations budgétaires, ce qui pourrait impacter entre autres les collectivités territoriales.

B. Une réduction des dépenses publiques de l'ordre de 44 mds d'euros engagée pour 2026

Lors de sa conférence de presse du 15 juillet 2025, le Premier ministre en fonction, François Bayrou, avait annoncé une réduction des dépenses publiques de l'ordre de 44 milliards d'euros dans le cadre du projet de loi de finances 2026. Les 44 milliards se décomposeraient comme suit : 30 milliards d'euros de réductions envisagées des dépenses et 14 milliards d'euros de recettes nouvelles reposant essentiellement sur les revenus du travail hors de toute mesure de justice fiscale.

S'agissant des collectivités territoriales, la ponction serait de 5,3 milliards, à laquelle s'ajouteraient un impact de 1,2 milliard lié à la CNRACL, soit un total de 6,5 milliards d'euros. Pour notre Région, l'estimation de perte de recettes pour 2026 serait dans ce cas de 45 millions d'euros par rapport à la dynamique normale hors décision nouvelle de l'Etat pour 2026. À titre de comparaison, cette baisse équivaut à la dotation allouée à la politique publique des lycées en 2025. Sur 3 ans, le graphique ci-dessous montre le décrochage net de la courbe de recettes régionales, lié aux décisions nationales depuis 2024.



Cette décision pourrait remettre en cause directement un grand nombre d'interventions régionales. Elle traduirait une méthode qui consiste à faire porter par les collectivités territoriales, et donc par les habitants, les conséquences des mauvais choix politiques opérés au niveau national. Les baisses importantes de ressources financières subies par la Région conduiraient à une réduction, voire à une suppression de certaines interventions en direction des habitants, des territoires et des acteurs socio-économiques qui sont pourtant les moteurs

économiques des territoires. De plus, cette coupe sombre sur les ressources limiterait fortement la capacité d'investissement régional.

Plus largement, ces propositions sont de nature à engager notre pays sur une voie récessive bien éloignée du besoin de croissance économique par l'investissement dans l'avenir qui soutiendrait durablement le modèle social français.

C'est pourquoi, la Région, guidée par les valeurs fondamentales de son action publique au service des habitantes et des habitants et du développement des territoires poursuit sa mobilisation pour que les moyens financiers indispensables lui soient apportés par l'Etat.

L'analyse macroéconomique du Gouvernement pour 2025 repose sur une prévision de croissance du PIB de +0,7 %, considérée comme atteignable mais fragile du fait des risques géopolitiques et protectionnistes mondiaux. La prévision d'inflation est maintenue à +1,4 %, un niveau jugé légèrement surestimé en raison de la baisse récente du pétrole et de l'appréciation de l'euro. Pour les années 2026 à 2029, les projections économiques restent limitées.

Sur le plan budgétaire, les recettes 2025 bénéficient temporairement de hausses d'impôts exceptionnelles (23 Md€, soit 0,8 point de PIB), mais sans marge de prudence, ce qui rend la prévision plus vulnérable en cas de choc. En matière de dépenses, le Gouvernement table sur une hausse en volume contenue à +1,3 %, concentrée essentiellement sur l'Etat. Cette prévision est jugée incertaine, en raison du manque d'outils de pilotage global des dépenses publiques au niveau de l'Etat.

Le déficit public prévu à 5,4 % du PIB en 2025 est considéré comme atteignable mais très incertain. Les marges de sécurité sont faibles et la capacité à faire face à un choc reste limitée. La dette publique continuerait ainsi de croître, atteignant 118 % du PIB en 2027.

Une situation des collectivités territoriales globalement saine selon la Cour des Comptes mais qui se dégrade en raison des décisions nationales sur les recettes

Dans son dernier rapport annuel sur les finances des collectivités territoriales, fondé sur l'analyse de leurs comptes pour l'année 2024, la Cour des comptes a mis en évidence une nette dégradation de leur solde financier, avec un besoin de financement qui a plus que doublé, atteignant 11,4 milliards d'euros, soit 0,4 % du PIB. Cette situation résulte d'un effet de ciseaux croissant du fait de désengagements accrus de l'Etat qui entraînent des interventions de collectivités, couplé à des chocs sur leurs recettes fruits de décisions nationales. La situation financière des différents échelons territoriaux est également à différencier.

Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales (258,2 Md€) ont ralenti en valeur tandis que les dépenses du bloc communal ont été particulièrement dynamiques. Celles des départements et des régions ont été plus modérées traduisant une plus grande réactivité dans la capacité à contraindre les dépenses au moment où l'Etat réduit les recettes.

L'épargne brute (37,7 Md€) a continué à reculer pour la deuxième année consécutive, traduisant une tension croissante sur l'équilibre financier. Pourtant, les collectivités ont maintenu un haut niveau d'investissement (77,4 Md€, +6,8 %), financé par une baisse de trésorerie et un recours accru à l'endettement pour ne pas enrayer les tissus économiques locaux que l'austérité ferait entrer en crise profonde.

Malgré cette dégradation, les indicateurs globaux de solvabilité restent solides : l'épargne brute représente 14,6 % des recettes de fonctionnement (le double du seuil d'alerte), et le ratio de désendettement s'établit à 5,2 années d'épargne, un niveau très inférieur aux seuils critiques. L'endettement des collectivités (194,5 Md€) reste contenu, représentant 7,4 % du PIB.

Néanmoins, les disparités financières entre collectivités se creusent. Les communes et intercommunalités conservent une situation globalement favorable, grâce au produit des

impôts fonciers notamment. En revanche, la situation des régions continue de se dégrader, malgré une relative maîtrise de leurs dépenses compte tenu des chocs à la baisse sur leurs recettes.

La Cour des comptes rappelle que la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est encore à concrétiser dans une logique de « sur-mesure ». Si elles représentent près d'un cinquième des dépenses publiques et bénéficient de transferts fiscaux importants, leur participation doit être équitable, proportionnée à leurs capacités, et ne pas compromettre la continuité des services publics essentiels.

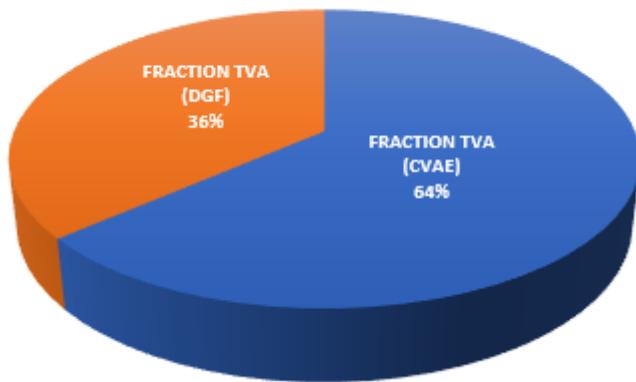
C. Une autonomie financière et fiscale totalement remise en cause

Le niveau des recettes nationalisées qui ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités territoriales au point de réduire nos marges de manœuvre et déconnectées des compétences régionales au risque d'un rendement éloigné constituent une fragilité majeure. A partir de cette hypothèse et de la publication du « Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 », certaines mesures nationales doivent d'ores et déjà être traduites dans les orientations budgétaires à savoir une dynamique limitée des recettes fiscales, la baisse voire l'extinction des dotations dites « variables d'ajustement » et la reconduction du DILICO en version amplifiée.

Des recettes déconnectées des spécificités régionales et globalement inertes : un nouveau gel des recettes de TVA

La TVA est la première recette dans le budget de la Région Centre-Val de Loire ; elle représente plus de 50 % des recettes institutionnelles. La dynamique de TVA s'avère plus qu'erratique et induit un manque de visibilité persistant au niveau de l'Etat sur la recette la plus structurante du budget régional alors qu'elle était censée compenser le renforcement de notre intervention au vu des compétences nouvellement attribuées ou consolidées. Au vu de son volume, son anticipation est un enjeu majeur car à ce jour, 1% de hausse sur les deux parts cumulées représente 6M€.

Le produit de TVA comprend actuellement deux parts :

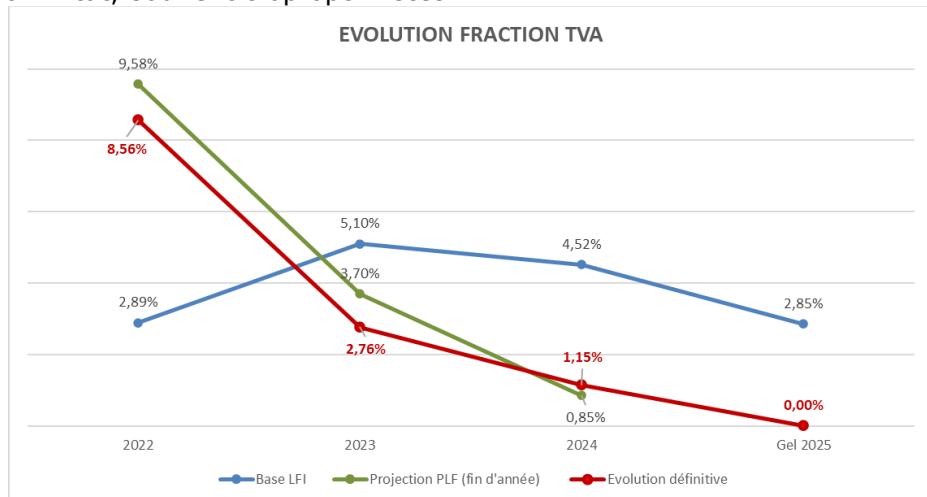


- Depuis 2018, les Régions perçoivent, au réel, une part à la place de la dotation globale de fonctionnement. Cette décision était liée à la montée en puissance des Régions sur le champ du développement économique, confortée par la loi NOTRe.
- Depuis 2021, une deuxième part a été affectée aux Régions afin de compenser la suppression de la part régionale de CVAE, qui avait été décidée dans le cadre du plan de relance au titre de la baisse des impôts de production. Avant 2025, cette part était basée sur l'évolution estimée en loi de finances, versée par douzième puis réévaluée au travers du projet de loi de finances. Son produit réel n'était connu qu'en N+1 et

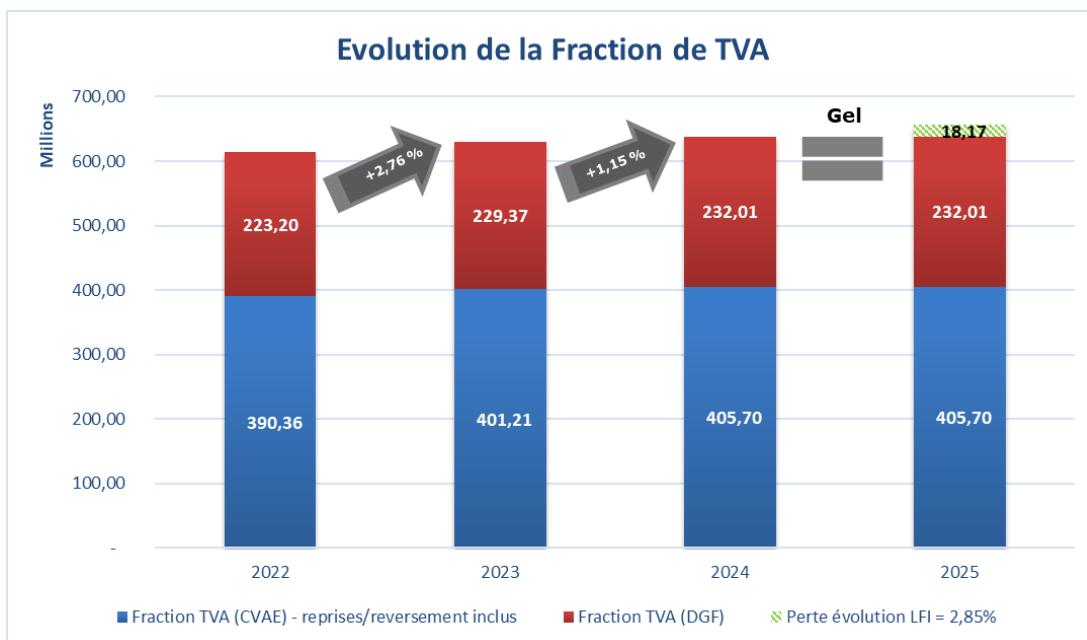
impactait donc le produit de l'année N+1. La loi de finances pour 2025 a modifié l'indexation de cette part, à l'évolution de la TVA nationale observée l'année précédente, gelant de fait le produit 2025.

Les recettes de TVA présentent l'avantage d'être dynamiques car elles reposent sur l'activité économique, sauf effectivement en période de ralentissement de la consommation (crise sanitaire...). Or, les orientations de la loi de finances 2025 pourraient se voir confirmées dans le cadre du projet de loi de finances à venir : elles continuent à dénaturer l'esprit de cette recette puisque son produit est désormais gelé.

Cependant, l'évolution de la Fraction TVA s'est avérée chaque année en deçà des anticipations annoncées par l'Etat, souvent trop optimistes :



Pour 2025, la loi de finances a acté le gel du produit de TVA au niveau 2024. Sur la base d'une évolution estimée, pour 2025, à 2,85 %, la perte a donc été estimée à 18 M€.



Pour 2026, les annonces gouvernementales prévoient :

- Un écrêtement de la dynamique de la TVA au niveau de l'inflation (1,3 %)
- Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement en remplacement d'une fraction de TVA, cela sous-entend pour cette part la fin du dynamisme.

Le projet du Gouvernement finirait d'éteindre toute dynamique du produit fiscal à destination des Régions afin de récupérer cette dynamique pour le seul Etat qui souhaite réduire son déficit sur les dépenses courantes au détriment des budgets des collectivités territoriales.

Les Régions contestent cette nouvelle évolution sur les recettes de TVA qui va à l'encontre des principes d'autonomie des collectivités.

La probable extinction des variables d'ajustements de l'Etat et plus généralement un tassement de ses concours financiers

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), après avoir été maintenue en 2023 et 2024, a subi une forte baisse en 2025 de 10,9 M€. Son produit n'est plus que de 3,7 M€. La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) demeure depuis 2022, à 1 M€. Le Gouvernement a déjà annoncé que ces variables seraient pour 2026 minorées, ce qui reviendra à une extinction de ces dotations à compter de 2026, compte tenu des montants de chacune.

Une réforme probable du FCTVA

Une réforme demeure toujours engagée, avec une mission conjointe de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA) afin d'étudier la faisabilité d'une dotation unique d'investissement pour les collectivités territoriales. Les conclusions de cette mission seront soumises à l'arbitrage dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2026. L'impact pour la Région pourrait donc être concret très rapidement, mais inconnu à ce jour.

Des compensations liées aux évaluations des transferts de charges

La dotation globale de décentralisation (DGD), a été revalorisée de 2,6 M€ depuis 2024 afin de couvrir un nouveau transfert de charges, coïncidant avec le terme de la convention ministère des armées - SNCF le 31 décembre 2023, dans le but d'assurer la continuité des avantages conférés aux militaires et à leurs familles. Le calcul de la compensation définitive se fera au cours de cette année 2025, sur la base des données définitives 2024, avec inscription de ce montant pérenne au projet de loi de finances pour 2026. Son montant est à ce stade maintenu à 24,6 M€.

Dans l'attente de la publication de la note d'information liée aux compensations financières des transferts de compétences pour 2025, et compte tenu de l'absence d'éléments sur une prochaine commission d'évaluation des charges transférées, le produit de la TICPE compensation devrait être stable à hauteur de 129 M€ pour les mesures pérennes.

Cependant ces compensations restent notablement en deçà des transferts réels de charges, années après années.

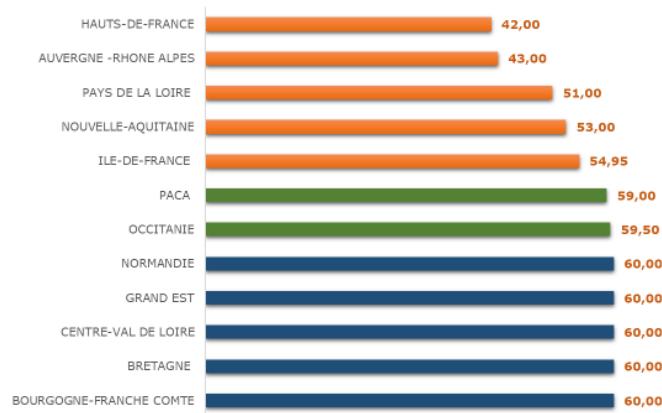
Une forte incertitude sur la pérennisation de la compensation en faveur des Formations Sanitaires et Sociales

Le protocole Etat-Régions, en vigueur depuis 2023, qui assure la pérennisation des financements des mesures du Ségur de la Santé, attribue une part fixe de l'accise sur les énergies. Le montant pour 2025 devrait être de 14,4 M€ sous réserve de l'ajustement dans le projet de loi de finances. Aussi pour 2026, en l'absence de certitude, le futur projet de loi de finances devrait revenir sur la pérennisation de cette recette et de son montant, notamment sur le volet investissement, illustration des non-compensations et désengagements croissants de l'Etat.

La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation face à un marché de l'automobile toujours contracté

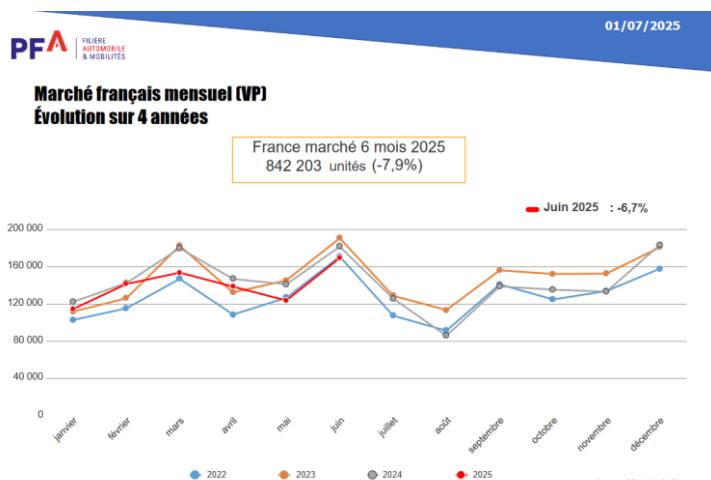
La fixation du tarif du cheval fiscal est l'un des derniers leviers fiscaux possibles. Son tarif est fixé, depuis le 1^{er} janvier 2025, au taux maximal, en Région Centre-Val de Loire, à 60€ comme dans plusieurs autres Régions.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, la majorité des Régions applique un tarif supérieur à 59 € :

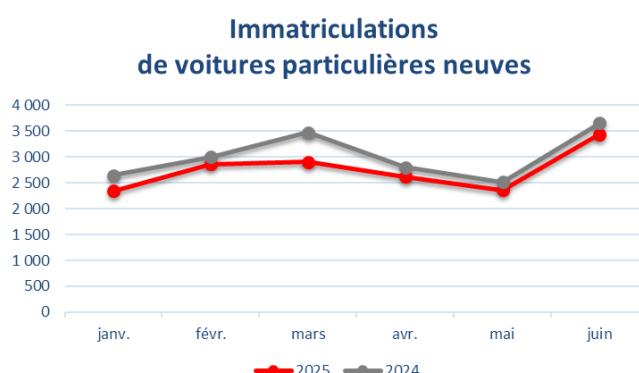


La loi de finances pour 2025 a supprimé la possibilité pour les Régions d'exonérer les véhicules « dits propres » en matière de cartes grises et a supprimé, depuis le 1^{er} mai 2025, l'exonération de droit de la taxe, à hauteur de 100 %, pour les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une conjugaison des deux.

Le bilan du marché français du premier semestre 2025 fait état d'un recul de près de 8 % des immatriculations de voitures particulières neuves.



A périmètre constant entre 2024 et 2025, cette tendance baissière est également constatée en Région Centre-Val de Loire (-8,6 %).



Le nombre de chevaux fiscaux taxés, sur 7 mois glissants, a diminué de 2,3 % à périmètre constant (en neutralisant pour les deux derniers mois l'intégration des véhicules électriques auparavant exonérés de la taxe). Compte tenu de ce constat et malgré la hausse de 5 € du tarif par cheval fiscal, le produit anticipé pour 2025 devrait probablement atteindre le produit anticipé de 106 M€.

Au vu du contexte et du repli actuel du marché de l'automobile, fondé sur un déclin de la base à -2 % en Région Centre-Val de Loire, le produit anticipé pour 2026, est maintenu au niveau 2025 soit à 106 M€.

La fin de la délibération régionale sur la fixation du tarif de la « Fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons » (TICPE Grenelle)

A compter de 2026, les majorations de TICPE ont été intégrées dans l'assiette nationale et entraînent de fait la suppression du pouvoir de taux des Régions. Cette mesure vise à se conformer à la législation. L'affectation du produit aux Régions est maintenue.

La consommation de carburants routiers, sur le premier semestre 2025, est en très légère baisse par rapport à 2024 (-1,3 %) selon l'UFIP Energies et mobilités. En Région Centre-Val de Loire, la consommation de gazole est en repli de -1,1 % alors que celle des supercarburants est en nette évolution de +7,5 %. Les anticipations de produits pour les fractions Modulation et Grenelle devraient être atteints en 2025.

Mise en place du versement mobilité (VM) : des recettes nécessaires pour faire face à la baisse annoncée des recettes alors que la mobilité est le premier poste de dépenses du budget régional, tant en investissement qu'en fonctionnement et que les besoins de financement restent considérables notamment en investissements pour consolider notre tissu économique et les trajets de la quotidienneté domicile-travail

La loi n°2025-17 du 14 février 2025 de finances pour 2025, dans son article 118, donne la possibilité pour les Régions d'instaurer le versement mobilité sur son territoire. Dans ce cadre, un taux de 0,15 % sera mis en oeuvre sur le territoire régional à compter du 1^{er} janvier 2026 conformément au vote de l'Assemblée régionale de juin 2025. Le versement mobilité devrait permettre de générer, en 2026, au titre des dix mois de perception (mars à décembre), une recette de 23,1 M€. Une fraction de 10 % de ce produit devra être reversée aux AOM sur le territoire de chaque Communauté de communes et répartie au prorata de la population de celles-ci. A cet effet, une dépense de 0,6 M€ est anticipée et une recette affectée au transport de 2,1 M€, au titre que la Région est elle-même AOM, est inscrite.

Cette ressource nouvelle est indispensable à la Région pour consolider et poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années, pour mieux répondre aux besoins de mobilités durables sur son territoire et dans le cadre de sa compétence.

Le territoire de la région Centre-Val de Loire a pour caractéristique de présenter une faible densité. Les mobilités y prennent donc un caractère d'autant plus essentiel, pour relier habitants, emplois et services, et agir en faveur de l'aménagement équilibré du territoire. Par ailleurs, l'économie régionale s'appuie notamment sur le secteur industriel, dont l'implantation est diffuse sur l'ensemble du territoire et notamment en milieu rural, ce qui renforce l'importance des mobilités du quotidien pour rester attractive et compétitive sur le plan économique en répondant aux attentes de leurs employés.

DILICO : en attente du reversement 2025, une reconduction amplifiée du dispositif pour 2026

La contribution au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales est de 1 milliard d'euros en 2025, répartie entre le bloc communal, les départements et les régions en tenant compte du niveau des recettes réelles de fonctionnement de chaque catégorie de collectivités sans excéder 2 %. La contribution des Régions est de l'ordre de 280 M€ et la part pour la Région Centre-Val de Loire est de 11 M€. Le prélèvement s'effectue sur les avances de fiscalité à compter de septembre 2025 et est lissé sur les derniers mois de l'année. 10 % du produit serait mis en réserve pour abonder les dispositifs de péréquation et 90 % serait reversé par tiers sur 3 ans. Pour 2026, 3,3 M€ devraient donc être réattribués à la Région, ce que les premiers éléments du PLF 2026 semblent confirmer.

Toutefois les Régions devraient subir un nouveau prélèvement selon les intentions du Gouvernement exprimées en juillet dernier. Les contours de cette nouvelle ponction ne sont pas encore connus mais le Gouvernement a précisé que l'effort des collectivités pourrait atteindre 2 milliards d'euros au global. Sur cette hypothèse, une contribution entre 11 et 22 M€ devrait être inscrite au budget de la Région en 2026 (le tableau ci-dessous retient une inscription intermédiaire à 13,6M€ dans la colonne PLF 2026).

Comme pour 2025, les régions continuent à s'opposer à ce mécanisme aussi injuste sur le plan budgétaire que complexe sur le plan technique, illustration nouvelle des systèmes totalement incompréhensibles que notre pays est capable de produire et qui provoquent des gestions administratives tout aussi inutiles.

	Voté 2022	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Prévisions 2025	Voté 2025	Prévisions 2026	PLF 2026
TOTAL RECETTES INSTITUTIONNELLES	998 654 665,36	1 000 628 982,44	1 035 255 200,00	1 031 014 060,43	1 066 430 000,00	1 053 477 743,27	1 083 084 000,00	1 038 864 000,00	1 077 219 500,00	1 043 284 000,00
CARTES GRISSES	83 153 665,36	83 374 417,00	83 000 000,00	84 735 717,00	100 000 000,00	98 275 291,00	100 000 000,00	106 000 000,00	108 000 000,00	106 000 000,00
TICPE majoration Grenelle	29 000 000,00	28 267 893,00	27 200 000,00	27 179 290,00	27 000 000,00	26 963 261,00	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00
Versement mobilité régional										23 100 000,00
Reversement VM AOM locales										630 000,00
FISCALITE AVEC POUVOIR DE TAUX	112 153 665,36	111 642 310,00	110 200 000,00	111 915 007,00	127 000 000,00	125 238 552,00	127 000 000,00	133 000 000,00	157 470 000,00	155 470 000,00
TICPE - part modulation	30 200 000,00	30 362 356,34	29 800 000,00	29 600 903,00	29 500 000,00	29 927 973,00	29 500 000,00	29 500 000,00	29 500 000,00	29 500 000,00
IFER	32 000 000,00	30 782 250,00	32 000 000,00	32 287 380,00	33 000 000,00	32 442 135,00	32 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00
Frais de gestion FPA	11 305 000,00	11 304 745,92	8 170 000,00	8 141 011,88	-	-	-	-	-	-
TICPE FPA	12 360 000,00	12 360 483,08	12 360 000,00	12 360 483,12	38 680 000,00	38 663 727,00	38 664 000,00	38 664 000,00	38 664 000,00	38 664 000,00
TICPE complémentaire indemnité inflation		808 200,00								
FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE	23 665 000,00	24 473 429,00	20 530 000,00	20 501 495,00	38 680 000,00	38 663 727,00	38 664 000,00	38 664 000,00	38 664 000,00	38 664 000,00
FRACTION TVA (CVAE) - notif	391 900 000,00	393 981 597,00	407 580 000,00	404 737 261,00	412 300 000,00	404 618 469,00	422 610 000,00	406 780 000,00	411 785 500,00	405 700 000,00
FRACTION TVA (DGF-LFI 2017) - réel	224 100 000,00	224 132 158,99	233 060 000,00	229 367 166,43	235 700 000,00	232 014 211,07	241 590 000,00	232 020 000,00	235 500 000,00	232 000 000,00
FRACTION TVA (CVAE+LFI 2017)	616 000 000,00	618 113 755,99	640 640 000,00	634 104 427,43	648 000 000,00	636 632 680,07	664 200 000,00	638 800 000,00	647 285 500,00	637 700 000,00
DIUCO 1 et 2									11 100 000,00	- 11 000 000,00
REVERSEMENT DILICO 1									3 300 000,00	3 300 000,00
FISCALITE CARBONE (ETS)									700 000,00	700 000,00
FISCALITE SANS POUVOIR DE TAUX	701 865 000,00	703 731 791,33	722 970 000,00	716 494 205,43	749 180 000,00	737 666 515,07	764 364 000,00	727 864 000,00	740 449 500,00	728 264 000,00
CONVENTION REPRISE TET	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00
DOTATION GESTION FEADER 2023-2027			3 800 000,00	3 849 963,00	3 800 000,00	3 848 963,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00
DOTATION GESTION SITES NATURA 2000			500 000,00	562 582,00	500 000,00	562 582,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
DOTATION COMPENSATION REVALORISATION REMU	400 000,00	571 137,00	400 000,00	-	-	-	-	-	-	-
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION TH	10 820 000,00	10 831 575,00	10 830 000,00	10 831 575,00	-	-	-	-	-	-
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION CVAE ET CFE	3 960 000,00	3 960 165,00	7 200 000,00	7 330 656,00	-	-	-	-	-	-
NEUTRALISATION REFORME APPRENTISSAGE	4 800 000,00	4 799 097,00	4 800 000,00	4 799 097,00	4 800 000,00	4 799 097,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
DOTATION GENERALE DE NEUTRALISATION - FNGIR									-	-
DOTATION GENERALE DE NEUTRALISATION - DCRTP	14 500 000,00	14 564 947,00	14 565 000,00	14 564 947,00	14 565 000,00	14 564 947,00	15 290 000,00	3 670 000,00	3 670 000,00	-
DOTATION DE DECENTRALISATION RESIDUELLE - DGD	22 000 000,00	22 390 384,00	22 054 200,00	22 329 875,00	24 650 000,00	24 652 223,00	24 650 000,00	24 650 000,00	24 650 000,00	24 650 000,00
DOTATIONS DE COMPENSATION FISCALE - DTCEFDL	1 040 000,00	1 080 681,00	1 080 000,00	1 080 681,00	1 000 000,00	1 080 681,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00	-
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 940 000,00	6 938 200,00	6 940 000,00	6 938 200,00	4 424 000,00	4 424 363,00	4 424 000,00	4 424 000,00	4 424 000,00	4 424 000,00
DOTATIONS	88 960 000,00	89 636 186,00	96 669 200,00	96 786 576,00	78 239 000,00	78 432 856,00	79 154 000,00	67 534 000,00	67 534 000,00	62 784 000,00
FCTVA fonctionnement	200 000,00	142 773,35	200 000,00	486 690,76	500 000,00	592 142,91	200 000,00	400 000,00	600 000,00	-
TICPE COMPENSATION				127 437 706,48	130 000 000,00	130 036 164,53	128 000 000,00	129 000 000,00	129 000 000,00	-
TICPE SEGUR - PROTOCOLE ETAT-REGIONS				10 127 422,00	13 745 000,00	13 745 060,00	16 600 000,00	13 300 000,00	14 400 000,00	-
TICPE - Compensation/Segur	127 710 000,00	127 709 469,00	137 450 000,00	137 565 128,48	143 745 000,00	143 781 224,53	144 600 000,00	142 300 000,00	143 400 000,00	129 000 000,00
ATTRIBUTION COMPENSATION DECHETS/TRANSPORTS	3 074 000,00	3 073 974,38	3 074 000,00	3 073 974,38	3 074 000,00	3 073 974,38	3 074 000,00	3 074 000,00	3 074 000,00	3 074 000,00
Attributions de compensation versées aux Départements (Transports)	- 35 308 000	- 35 307 522	- 35 308 000	- 35 307 522	- 35 308 000	- 35 307 522	- 35 308 000	- 35 308 000	- 35 308 000	- 35 308 000
DOTATIONS	184 636 000,00	185 254 881,11	202 085 200,00	202 604 848,00	190 250 000,00	190 572 676,20	191 720 000,00	178 000 000,00	179 300 000,00	159 550 000,00

Tableau des recettes institutionnelles 2022-2026 intégrant DILICO et le VM

D. Une région qui a fait preuve de résilience face aux crises et aux décisions budgétaires nationales

Depuis la crise du COVID-19, le niveau d'épargne brute a subi plusieurs chocs tout en maintenant sur la durée une capacité de désendettement maîtrisée.

Dès 2024, les orientations budgétaires ont traduit les priorités portées par l'exécutif régional dans le sens d'une poursuite de l'effort d'investissement, dans un contexte de maîtrise de l'évolution du niveau des dépenses de fonctionnement et d'un dynamisme plus faible des recettes, afin de préparer notre Région à un nouveau plan de développement en lien avec les transitions environnementales et socio-économiques. Pour rendre financièrement réalisable cette trajectoire, il a été impératif de protéger les marges de manœuvre financières de la Région en maintenant un niveau élevé d'autofinancement (et donc d'épargne brute) et une capacité de désendettement lors de l'établissement du budget primitif comprise entre 7 et 8 ans maximum, cadre de référence dont s'est dotée la Région au début du présent mandat. Il est nécessaire de rappeler que la situation de la Région à l'égard de son endettement est encore marquée, jusqu'en 2025, par le portage de la dette TET. La Région a en effet dû assurer, depuis 2018, un portage financier qui se traduit par une augmentation de la dette régionale (jusqu'à 120M€). Notre capacité d'épargne a donc permis d'absorber les effets financiers des crises et des impacts de l'investissement régional.

En 2025, la Région a choisi d'ajuster la perspective pluriannuelle de désendettement sous la barre des 9 années plafonds afin de prendre en compte le nouveau paradigme des recettes régionales impactées par les choix gouvernementaux pour assainir le budget de l'Etat.

Le pilotage mis en place pour la durée du mandat de l'autofinancement et de la capacité de désendettement doit être encore resserré pour faire face au contexte spécifique de préparation de l'exercice 2026 sans conduire à remettre en cause le volontarisme de nos politiques publiques.

Pour se prémunir d'un effet de ciseau qui pourrait être redoutable pour l'autofinancement, alors que les besoins des interventions régionales sont toujours plus prégnants et que l'Etat continue à se désengager financièrement, il est primordial que la Région conserve sa capacité à investir tout en maintenant son équilibre budgétaire. C'est une des conditions pour préserver sa capacité à agir pour l'avenir.

Ainsi, pour l'année 2026, un plancher d'épargne brute doit être fixé à hauteur de 165M€ avec un plafond de notre capacité de désendettement (CDD) maintenu à 9 ans en perspective pluriannuelle.

III. UNE CAPACITÉ À AGIR DE NOTRE RÉGION PRESERVÉE PAR LA MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT ET DE LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE

Ne disposant pas de la maîtrise de nos recettes, il convient d'autant plus de piloter au plus près nos dépenses de fonctionnement ainsi que le rythme et le niveau de nos investissements pour limiter l'emprunt annuel afin de maintenir sur la durée notre capacité d'intervention.

A. Des priorités financières au service des ambitions régionales et maîtrise des grands équilibres financiers

Dans le contexte budgétaire où un nouvel étranglement des recettes régionales serait confirmé, la Région serait contrainte de resserrer plus encore les dépenses de fonctionnement, de décaler certains investissements et plafonner fortement son intervention au service des habitants, des acteurs économiques, des territoires. Ces économies budgétaires devraient être réalisées en portant la plus grande attention aux acteurs économiques et aux territoires concernés pour limiter à chaque fois que cela est possible les risques pour l'emploi et pour le maintien du tissu économique et associatif. Ces régulations imposées à la Région constitueraient des interventions incontournables pour garantir un budget régional en équilibre dans le contexte d'une réduction brutale des recettes.

Un effort de maîtrise des principaux postes de dépenses en fonctionnement

Cette année encore la Région sera contrainte de contenir ses soutiens aux services et structures associées en veillant à préserver le mieux possible la qualité des services rendus, malgré l'inflation courante. Les économies réalisées grâce à la mise en place de la performance énergétique dans les lycées seront également mises à contribution de l'équilibre budgétaire. L'innovation sur certains services permet de garantir la qualité à moindre coût. Exemple 2025 : ainsi le déploiement de l'auto-partage est un véritable plus pour les territoires ruraux tout en étant moins impactant financièrement que les circulations d'autocar lorsque leurs fréquentations sont trop faibles.

L'enjeu sera de plafonner certaines dotations aux acteurs locaux tout en essayant de préserver une intervention publique ou associative indispensable. Il est à prévoir que des porteurs de projets soient conduits, comme l'est la Région, à décaler ou à recalibrer des opérations d'investissement ou des manifestations. La Région ne sera en aucun cas en capacité de se substituer au désengagement de l'Etat dans les opérations qui étaient co-financées : la collectivité ne pourra porter seule les actions dont l'Etat se retirerait. Si cette substitution a pu être pratiquée dans le passé dans différents domaines, les contraintes budgétaires imposées à la Région la rendent désormais impossible alors que le désengagement de l'Etat semble s'accélérer.

Afin de limiter le recours à l'endettement, une ou plusieurs opérations d'investissements qui étaient inscrites dans la trajectoire budgétaire initiale seront décalées dans le temps, correspondant à une approche contrainte mais responsable du budget régional. Sans cette méthode, la collectivité se trouverait dans l'obligation de renoncer à toute capacité d'investissement.

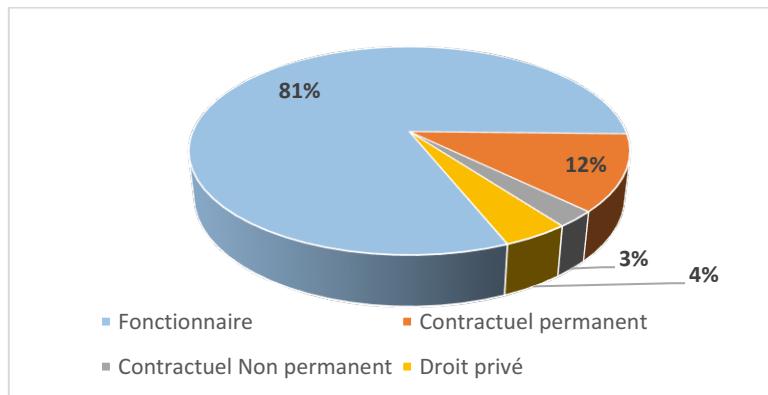
Dans ces circonstances exceptionnelles, le choix qui serait fait devra permettre de maintenir le recours à l'emprunt dans une perspective budgétaire soutenable, tout en veillant à ne pas trop priver d'activité les entreprises de notre région qui dépendent de l'investissement public et à continuer d'agir pour préserver la situation sociale fragile de nos territoires régionaux.

B. Des dépenses de personnel resserrées et ciblées sur les enjeux majeurs de la collectivité et du territoire régional

Informations relatives à la structure des effectifs :

Le rapport social unique (RSU) de la collectivité détaille la structure des effectifs de la collectivité. Ainsi, au 31 décembre 2024, 3631 agents étaient rémunérés dont 3387 sur des emplois permanents² (répondant aux besoins structurels de la collectivité).

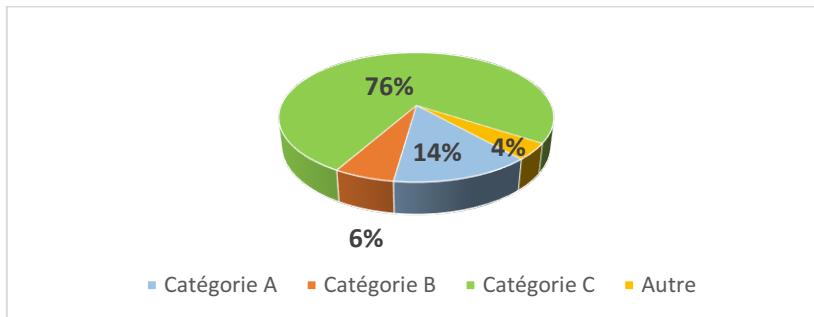
Parmi ces agents, 2958 sont des fonctionnaires, 431 sont des contractuels sur emplois permanents 92 sont des contractuels non permanents et enfin 150 en contrats de droit privé (apprenti, PEC).



76 % des agents relèvent de la filière technique ce qui souligne le poids de la gestion des lycées dans les effectifs de la Région. La filière administrative représente 19,7 % des effectifs pour des agents qui exercent leurs fonctions au siège (à Orléans mais également au sein des maisons de Région depuis le renforcement de la territorialisation de l'action régionale).

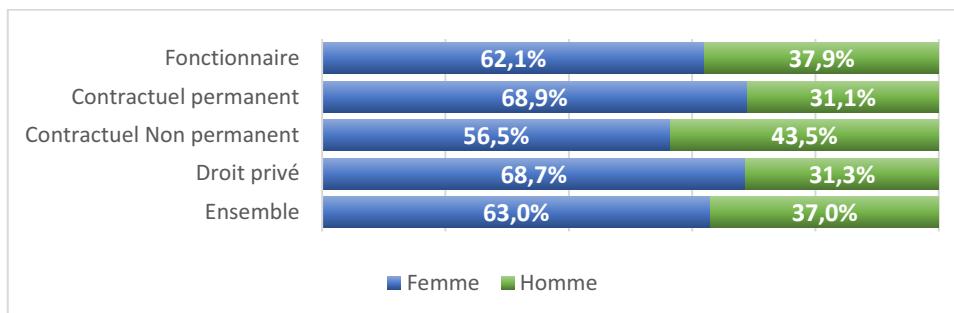
Filière	Titulaire	Contractuel	Droit privé	Total général
Administrative	16,4%	44,2%		19,7%
Technique	83,4%	55,8%		76,0%
Culturelle	0,2%			0,2%
Médico-Sociale	1 agent			
Autre			100,0%	4,1%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition des effectifs par catégorie illustre là encore, la place prépondérante des agents des lycées qui relèvent en très grande majorité de la catégorie C (65,6 % des agents de la collectivité appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement – ATTEE). L'ensemble des agents de catégorie A est lui rattaché au siège.



² en incluant les contractuels remplaçants

Enfin, la répartition des effectifs de la Région se caractérise également par une importante féminisation puisque 63 % des agents de la collectivité sont des femmes.



Eléments relatifs aux dépenses de personnel et aux éléments de rémunération

Sur l'exercice 2024, les dépenses de personnel ont représenté 169,460 M€ soit 15,7 % des dépenses de fonctionnement du Conseil régional, un pourcentage qui demeure l'un des plus bas en comparaison avec les autres collectivités régionales.

Pour les emplois permanents, les rémunérations brutes pour 2024 représentent 111 226 419€. Celles des agents sur emploi non permanent sont de 6 839 833€.

Sur les emplois permanents, les éléments de rémunération se répartissent de la manière suivante :

Eléments de rémunération.	Montant	Part
Rémunérations annuelles brutes - Emplois permanents	111 226 419,15	100,00%
Traitements Brut Indiciaire :	86 486 957,38	77,76%
Primes et indemnités versées :	23 762 082,40	21,36%
Dont RIFSEEP :	18 387 259,59	16,53%
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	188 362,98	0,17%
Nouvelle Bonification Indiciaire :	839 584,91	0,75%
Supplément familial de traitement :	944 596,95	0,85%

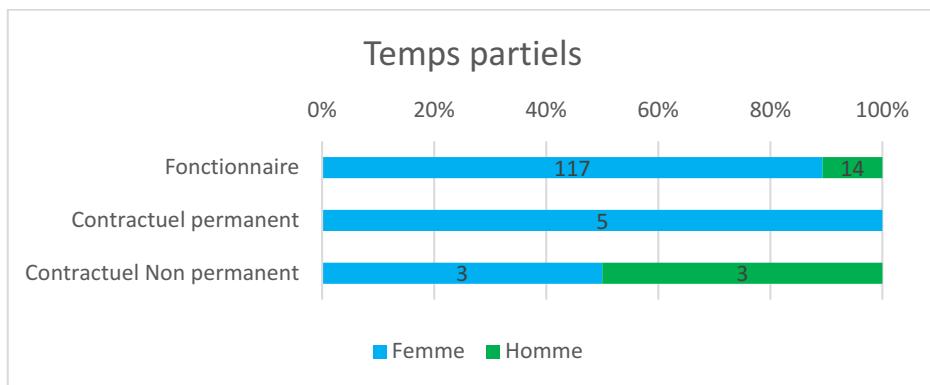
En 2024, le régime indemnitaire représente en moyenne 21,3 % de la rémunération des agents. 8 824 heures supplémentaires ont été réalisées et rémunérées par les agents (cat B et cat C uniquement).

Le temps de travail des agents

La durée du temps de travail effectif annuel d'un agent à temps complet est de 1607 heures pour les agents du siège avec des modalités variables selon le cycle hebdomadaire choisi. Par ailleurs, l'exercice du télétravail s'inscrit dans le cadre d'un quota de 80 jours maximum par an et fait l'objet d'un accord préalable du responsable hiérarchique qui s'assure de la compatibilité des demandes avec les nécessités de service. Pour les agents du siège ces modalités ont été accompagnées par le déploiement d'un outil de gestion du temps permettant d'harmoniser les pratiques et de faciliter le suivi et la gestion du temps de travail pour les agents comme pour les managers.

Pour les agents des lycées, la durée du temps de travail est fixée à 1565 heures, compte tenu de la pénibilité des métiers, et intègre dorénavant une journée de formation par an, hors présence des élèves. A partir de la rentrée 2025, le logiciel de gestion du temps de travail des agents (congés, planning, etc.) a également été déployé au sein des établissements.

Sur l'exercice passé, 142 fonctionnaires ont bénéficié d'un temps partiel de droit ou sur autorisation dont 125 pour les femmes et 17 pour les hommes. 46 temps partiels ont été accordés de plein droit alors que 96 ont été soumis à autorisation.



L'évolution des effectifs : accompagner la modernisation de l'administration et répondre aux principales évolutions des compétences régionales

La progression de l'effectif de la collectivité est le plus souvent liée à des évolutions législatives. Ce fut le cas en 2023 avec le transfert de compétences de l'Etat en matière de gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Durable).

Sur des facteurs plus endogènes, la collectivité s'est engagée dans une territorialisation de son action qui se structure autour des maisons de la Région permettant d'être au plus près des besoins du territoire. La collectivité a également entamé un développement de son système d'information à travers un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information (SDSSI) afin d'accompagner sa transformation numérique.

L'ouverture, à la rentrée scolaire 2023, du Lycée Joséphine Baker de Hanche a donné lieu à la création de postes et au recrutement d'agents pour assurer le fonctionnement de ce nouvel établissement ainsi que l'accueil des élèves et de la communauté éducative. Il en sera de même à compter de la rentrée 2027 au Lycée Adrienne Bolland de Châteauneuf, avec un travail fin permettant d'identifier des redéploiements compte tenu de l'évolution des effectifs scolaires globalement dans la région.

En 2026, l'évolution des effectifs sera contenue et les créations de postes ne pourront concerner que des projets déjà engagés par redéploiement et agilité, ou des postes financés dans le cadre de projets européens.

Eléments sur le budget Ressources Humaines 2025

Dans le budget primitif 2025, le montant consacré aux ressources humaines représente 175,175 M€. Il s'articule autour des 4 activités suivantes :

- « Assurer la rémunération des agents et gérer leur carrière » (169,829 M€) : Le budget intègre, d'une part, les mesures adoptées par l'Etat dans le cadre de la loi de finances devant permettre de réduire la dette publique (augmentation de la cotisation CNRACL et de la cotisation employeur URSSAF), la revalorisation du SMIC fin 2024 et d'autre part, les dispositifs relatifs à l'évolution salariale (Glissement vieillesse technicité, Promotions internes et Avancements de grades).

Il prend en compte les entrées de nouveaux personnels qui représentent pour cet exercice un montant de 0,74 M€, compensé en grande partie par des recettes affectées, qu'elles proviennent des fonds européens ou de partenaires publics.

- « Développer les compétences et l'accompagnement des agents » (1,182 M€) regroupe principalement les dépenses relatives à l'accompagnement professionnel, le recrutement ainsi que la formation des agents de la collectivité (hors formations financées par les cotisations versées au CNFPT).
- « Assurer la Prévention, la santé et la sécurité au travail » (0,735 M€) comprend les dépenses permettant l'accès à un service social, à la santé (frais médicaux) et les démarches de prévention (diagnostic, équipement etc.).
- « Mettre en œuvre la Politique d'Action Sociale » (3,429 M€) qui s'articule entre la participation au COS, le marché avec le prestataire PLURELYA et le financement des tickets restaurant.

Les orientations pour 2026 du budget Ressources Humaines

L'élaboration du BP 2026 s'effectue dans un contexte assez proche de l'exercice précédent. Dans l'attente d'un projet de loi de finances, certaines mesures décidées en 2025 sont pluriannuelles et par conséquent impactent le budget 2026. C'est le cas de l'augmentation de la cotisation CNRACL de 12 points qui est planifié sur 4 années.

Par ailleurs, dans le cadre du protocole d'accord signé en juin 2025 avec l'ensemble des organisations syndicales, il convient d'intégrer la revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) et les différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents (augmentation de la participation mutuelle santé et prévoyance). Cet accord est le fruit à la fois d'une attention sociale de la collectivité et d'une obligation légale de réviser le RIFSEEP.

Afin de contenir la croissance des dépenses, les propositions sur le volet RH s'inscrivent dans une volonté de maîtrise des dépenses sur les activités « Développer les compétences et l'accompagnement des agents », « Assurer la prévention, la santé et la sécurité au travail », « Mettre en œuvre la Politique sociale ». Pour autant, le gel des dépenses sur ces activités depuis plusieurs exercices permet difficilement aujourd'hui de répondre correctement aux obligations de la collectivité (Formation, prévention, etc.) et aux besoins des agents et des services (réduction du nombre d'apprentis...) avec un désengagement progressif des financeurs (CNFPT, Contrats aidés).

Pour l'activité « Payer les agents et gérer leur carrière », il convient de distinguer, d'une part, les augmentations de la masse salariale qui s'imposent à la collectivité (hypothèses externes) et d'autre part, les décisions propres (hypothèses internes).

Ainsi, sur les hypothèses externes, il y a lieu tout d'abord de prendre en compte les augmentations de la masse salariale relevant du déroulement de carrière (Glissement vieillesse technicité et avancements) dont le coût est estimé à 1,900 M€ pour 2026. Ensuite, compte tenu des premiers éléments dévoilés sur le projet de loi de finances, il faut intégrer la hausse de 3 points des cotisations CNRACL (caisse de retraite) représentant un montant de près de 2,2050 M€ venant au cumul de la hausse de 2025. La création du versement mobilité régional de 0,15 points représente 0,145 M€ en 2026.

Les hypothèses internes, compte tenu des efforts indispensables à produire pour conserver l'équilibre général du budget de la collectivité, visent un équilibre entre les nécessaires économies à réaliser et une rémunération des agents permettant de répondre aux priorités du maintien du pouvoir d'achat et de l'attractivité de la collectivité.

Ainsi plusieurs mesures en faveur du pouvoir d'achat ont fait l'objet d'un accord entre la collectivité et les organisations syndicales.

Elles portent d'une part, sur l'augmentation de la participation employeur sur les contrats collectifs santé et prévoyance afin de conserver leur attractivité et d'autre part, sur une revalorisation du RIFSEEP à partir de janvier 2026. Ces hypothèses représentent un coût de 2,420 M€.

Enfin, il faut prendre en compte les créations de postes votées à l'occasion du budget supplémentaire 2025 qui représentent sur une année pleine 0,400 M€, avec des recettes de l'Europe et de partenaires pour une part significative.

Comme les années précédentes, les efforts légitimes en soutien aux plus bas niveaux de salaires conjugués à l'absence de refonte par l'Etat des grilles et d'augmentation du point d'indice conduisent à un tassement des rémunérations, notamment pour les postes d'encadrement, qui pose une véritable interrogation en matière de déroulement de carrière et d'attractivité de la fonction publique.

La situation financière de l'Etat et de la dette publique font passer ces questions au second plan et ne permettent pas d'envisager une réforme pourtant indispensable compte tenu de l'inflation cumulée, ou même de mettre en place des mesures plus ponctuelles.

Ainsi, le budget « Ressources humaines » pourrait s'établir pour le BP 2026 autour de 183 M€.

C. Un pilotage financier adapte des sujets de mobilité

Le poids de la dépense mobilité dans le budget régional amène la Région à se doter années après années d'outils et leviers de pilotage toujours plus fins. 2026 sera dans ce sens une année de transition au niveau des outils et de rupture dans leur traduction budgétaire au sein du budget de la collectivité régionale.

L'adhésion à la Société Publique Interrégionale des Investissements (SPIIT) en réponse à la modernisation rendue nécessaire du matériel roulant ferroviaire

Les investissements en matière de modernisation du matériel roulant ferroviaire se poursuivent avec deux opérations majeures, à savoir le programme de rénovation incontournable à mi-vie des rames TER 2NNG, ZGC-AGC, ZTER et l'acquisition de nouvelles rames Premium Beauce et PCLM.

C'est dans ce cadre que la Société Publique Interrégionale des Investissements (SPIIT) en faveur des Transports, dont l'adhésion vient d'être votée (CPR du 26 septembre 2025) qui est une Société Publique Locale mutualisée avec les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, va intervenir. La SPIIT est opérationnelle depuis 2024. Cet outil doit permettre à la Région, dès 2026, dans une logique de mutualisation des moyens, d'assurer le portage financier des investissements et d'apporter une expertise technique dans le suivi et la réalisation des opérations d'investissement aux régions actionnaires.

Dans le cadre du contrat de concession avec cette SPL, la Région met à disposition de la SPIIT les matériels roulants afin qu'elle puisse en assurer la gestion. En contrepartie, la Société s'acquitte d'un droit d'entrée auprès de la Région, le versement de ce dernier est échelonné dans le temps sur les premières années du montage et au fur et à mesure des transferts de matériels, le montant prévisionnel pour 2026 s'élève à 196 M€. La Région versera à la SPL, sur le même pas de temps que la réception des droits d'entrées, des apports en capital. Le montage crée également des charges différentes pour la Région. En effet, un loyer sera versé par la Région en investissement et lissé sur 40 ans (remboursement du capital de la dette de la SPL). Le contrat de concession permettra, par ailleurs, le transfert du droit d'usage des biens au concessionnaire, la SPL. Celle-ci remettra ensuite à disposition ces biens à l'opérateur ferroviaire, moyennant le versement d'un loyer répercuté en fonctionnement dans la convention d'exploitation régionale et donc réglé, au final, par la Région.

Un changement de modèle économique en ce qui concerne les recettes commerciales du réseau TER : optimiser nos recettes tarifaires

L'année 2026 marquera un tournant majeur pour la politique régionale des mobilités. Conformément à l'article 68 de la convention d'exploitation 2022-2031 et à l'avenant n°5 signé en novembre 2023, la Région Centre-Val de Loire deviendra, au 1er janvier 2026, propriétaire de l'ensemble des recettes commerciales du réseau TER. Ce changement de modèle économique, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026, place la Région en situation d'exploitante du service ferroviaire régional. La Région entend maintenir un taux de couverture élevé de ses dépenses par les recettes.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- maîtriser les recettes tarifaires pour renforcer la capacité d'action de la Région en matière de politique tarifaire et de solidarité (gratuité scolaire, gratuité le week-end pour les jeunes, carte Rémi Liberté Jeune),
- préparer l'avenir en posant les bases d'un futur système régional de distribution des titres, interopérable avec les réseaux urbains et interurbains, facilitant le parcours des usagers et la mise en concurrence future des services ferroviaires.

La transformation du régime financier de la convention TER se traduit par une évolution majeure du budget régional : 175 M€ supplémentaires figureront dès 2026 au budget de la Région au titre de la DSP Transports. Ces recettes, désormais comptabilisées directement dans les comptes régionaux, modifient structurellement la présentation budgétaire, sans modifier l'équilibre économique global de la convention initiale.

Par ailleurs, ce changement de modèle économique confère à la Région la qualité d'assujetti à la TVA. Ainsi, à compter de 2026, l'activité des Transports de voyageurs sera placée de plein droit dans le champ d'application de la TVA. Cela permettra à SNCF de ne plus être redevable de la taxe sur les salaires (4M€) et à la Région de déduire la TVA sur ses dépenses (7 M€).

D. Un pilotage stratégique des investissements pour préserver leur niveau ainsi que leur rythme

Des investissements priorisés et lissés pour traduire les priorités de la Région dans ce domaine

Malgré les tensions budgétaires, la Région poursuivra ses interventions en priorité pour répondre aux besoins des territoires et ce malgré un niveau d'investissement contraint par des opérations déjà lancées.



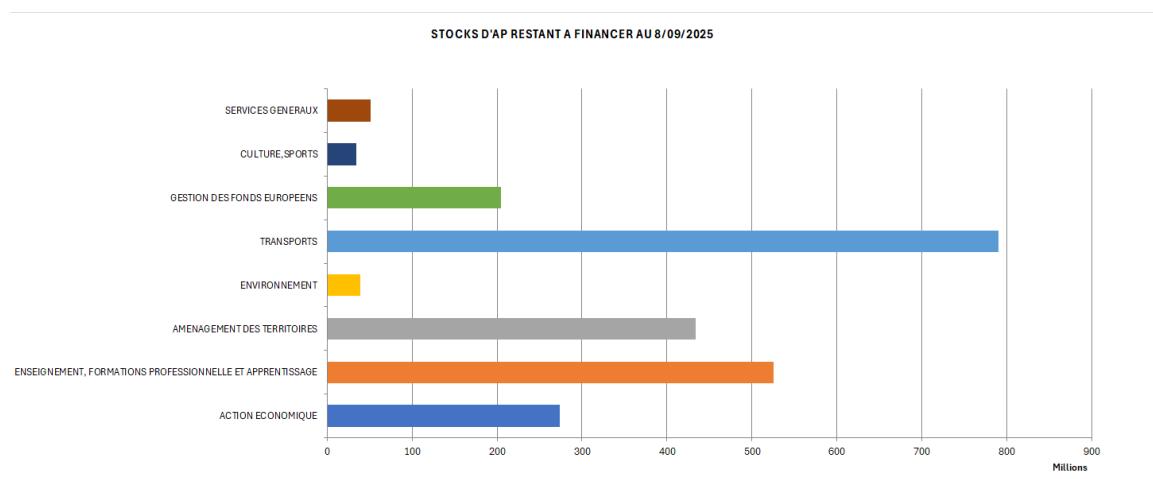
L'ouverture des autorisations constitue une décision politique déterminante pour la trajectoire financière puisqu'elle permet l'engagement des dépenses futures.

Tout comme l'évolution de l'endettement, la présentation de l'évolution du stock des autorisations de programme et d'engagement est une obligation réglementaire des orientations budgétaires.

Dans un contexte de pilotage plus resserré de la trajectoire budgétaire, la connaissance de la réalité des engagements pluriannuels de la Région conditionne la capacité de l'Assemblée régionale à mesurer l'impact pluriannuel de ses décisions en matière d'autorisations de programme et d'engagements.

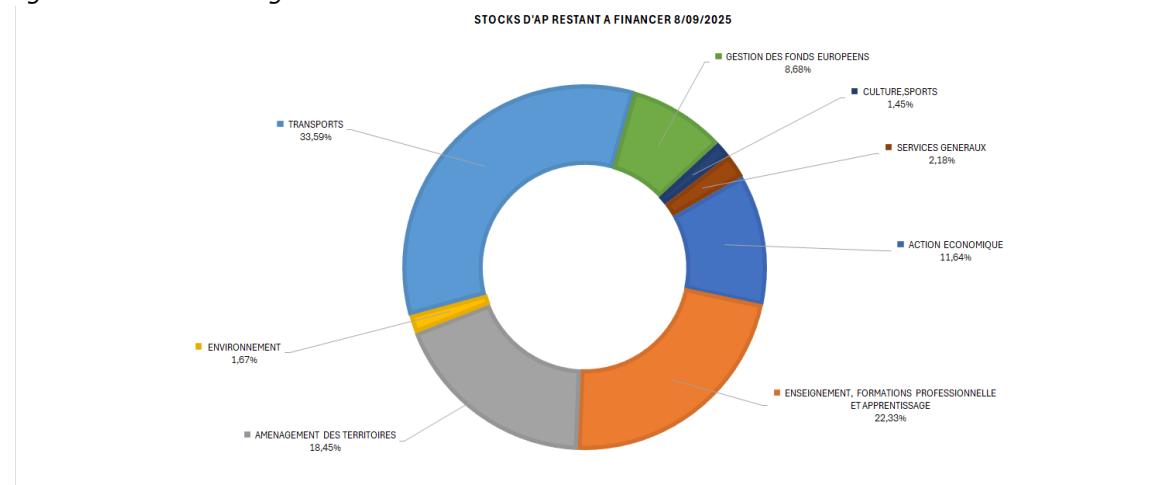
Les ouvertures d'enveloppes pluriannuelles permettent d'avoir une vision sur plusieurs années des engagements pris, de suivre leur réalisation échelonnée sur plusieurs exercices et d'améliorer la lisibilité du budget en calibrant au mieux les crédits de paiement affectés à chaque exercice.

Pour illustrer les impacts en crédits de paiement sur les budgets futurs en fonction des décisions déjà prises ou à prendre, la représentation du stock d'AP votées restant à financer par grand domaine de compétence s'établit comme suit :



Une ventilation du stock d'AP restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris ou à prendre qui se traduisent dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques.

Ce stock restant à financer se traduit principalement dans les politiques liées aux transports, l'enseignement et l'aménagement du territoire.



La part des investissements liés à la politique transports est importante : elle représente plus d'un tiers des investissements restant à financer et correspond pour la plupart à des engagements déjà programmés.

Pour le soutien au développement et la régénération du réseau ferroviaire, les montants de crédits de paiement pour 2026 sont liés essentiellement aux engagements déjà programmés dans le cadre du CPER 2023-2027 pour les différentes lignes ferroviaires : Tours-chinon, Tours-Loches, Chartres-Courtalain, ainsi que la ligne Le blanc Argent ... pour environ 47 M€ de crédits de paiement.

Le second poste des dépenses d'investissement est représenté par l'éducation et notamment le patrimoine éducatif dont 75 M€ représentent des crédits de paiement sur des travaux déjà lancés pour le patrimoine éducatif.

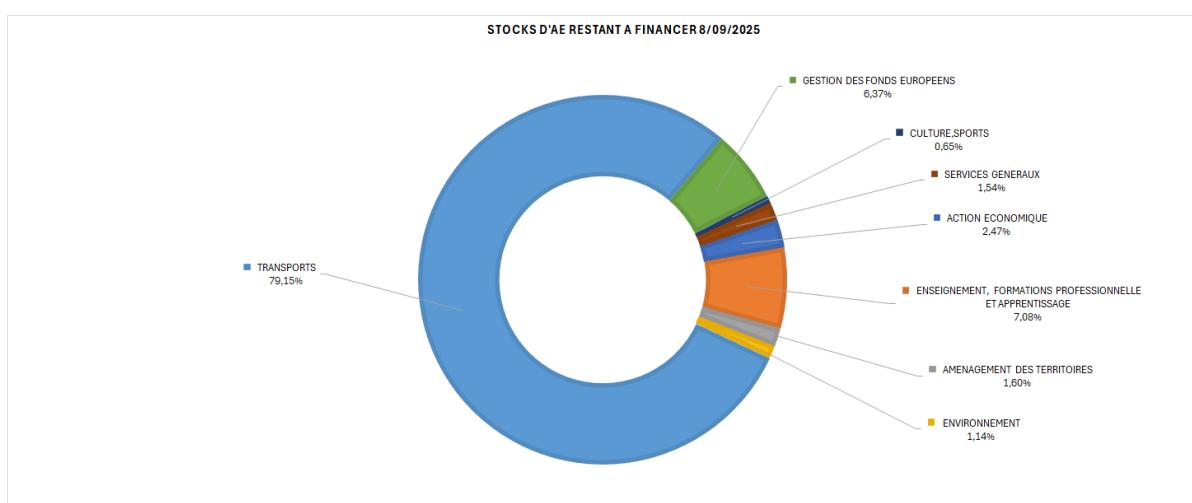
Plus de 29 M€ sont ainsi prévus pour 2026 pour financer les travaux du lycée Adrienne Bolland à Châteauneuf sur Loire. Et 21,5 M€ pour les chantiers :

- Restructuration et extension des restaurants scolaire et pédagogique de BAYET ;
- Restructuration et extension de l'internat de PASTEUR
- Renaturation des cours de lycées
- Rénovation énergétique des internats des BARRES
- Rénovation de la rue intérieure des CHARMILLES
- Changements de menuiseries et réfection de toitures de plusieurs lycées.

24 M€ permettront la réalisation de travaux visant à maintenir à niveau le patrimoine des lycées (accessibilité, mises en sécurité, mises aux normes, reconstructions).

Concernant les formations sanitaires et sociales, des décaissements importants sont également prévus sur 2026 pour l'IFPM d'Orléans et de Châteauroux qui pèsent pour plus de 18 M€.

Pour le fonctionnement, une ventilation du stock d'AE votées restant à financer permet également d'illustrer le pilotage pluriannuel ou annuel par grands domaines de compétences :



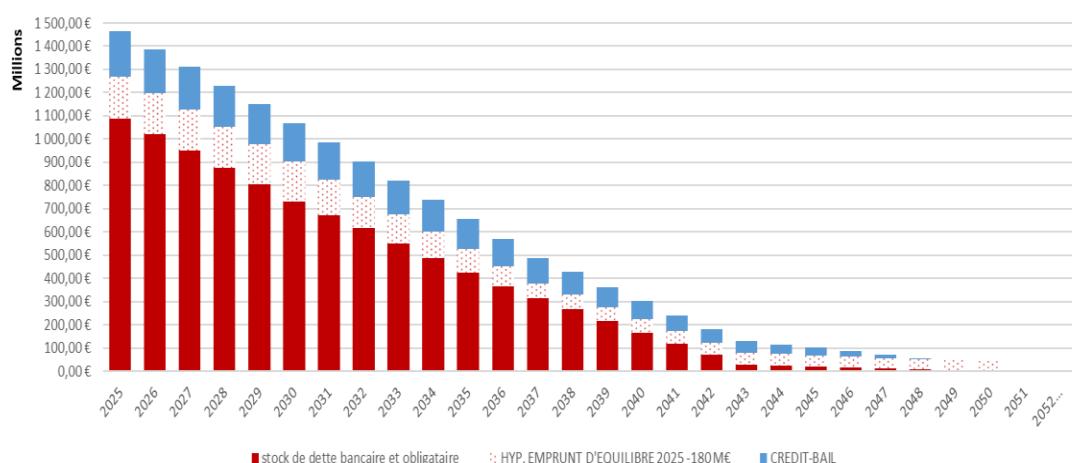
Sur la politique transport : le volume des AE déjà votées est important en raison de la durée importante de la convention TER (signée jusqu'en 2030). Sur les DSP transports, la durée du conventionnement est également comprise entre 8 et 10 ans.

E. Un modèle d'équilibre avec une dette maîtrisée

Une stratégie de gestion de la dette toujours flexible face à la volatilité des marchés financiers

Dans ce contexte, la Région doit donc continuer à faire preuve de réactivité et d'adaptabilité tant dans sa recherche de nouveaux financements que dans la gestion active de son stock de dette. En effet, les négociations peuvent prendre plus de temps et les opportunités de marchés doivent être identifiées dans une logique d'anticipation maximum d'une probable dégradation future des conditions financières et /ou des marges offertes.

Avec une hypothèse de mobilisation d'emprunt sur 2025 autour de 180 M€ (50% bancaire – 50 % obligataire), l'extinction de l'encours actuellement en place s'anticipe aujourd'hui de la manière suivante :



Sous ces hypothèses, le capital restant dû de la dette réglementaire pourrait donc atteindre 1,269 Md€ au 31/12/2025. Il est à noter, par ailleurs, que les encours relatifs au portage TET et du Contrat de Performance Energétique seront éteints à cette date.

Sur 2026, dans la poursuite des exercices précédents, la Région doit veiller à opérer un mix bancaire-obligataire qui optimise judicieusement les conditions offertes mais également le profil de remboursement de capital de manière à maintenir une capacité d'investissement élevée.

Seront ainsi privilégiées les enveloppes bancaires disposant de phases de mobilisation souples et, le cas échéant, revolving (permettant des tirages – remboursements pour optimiser les frais financiers de cette phase) et la possibilité en phase de consolidation de se positionner sur des tirages en taux fixe ou indices variables suivant les opportunités de la courbe des taux et permettant un pilotage dans la durée de la répartition fixe / variable de l'encours régional de manière à trouver le meilleur positionnement possible suivant les évolutions des marchés.

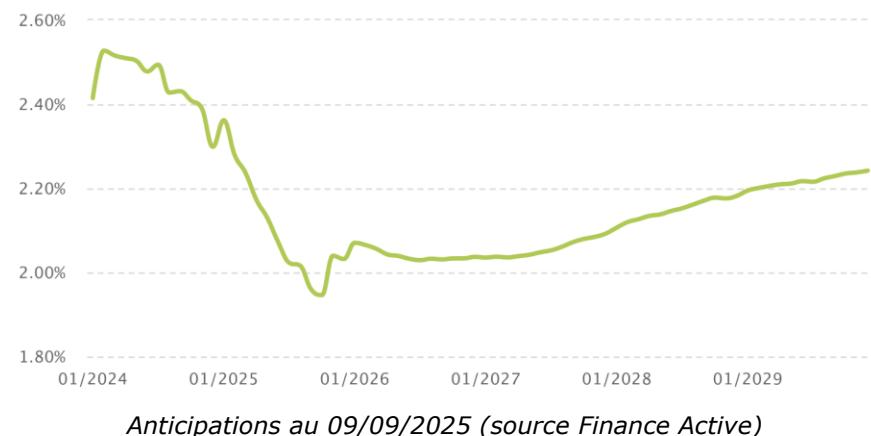
Dans le contexte actuel d'incertitude, tendre vers une répartition équilibrée entre taux fixe et taux variable (soit 50% de l'encours sur chaque) permet de garder une position neutre par rapport aux anticipations de marché et donc de pouvoir réagir de manière opportune dans tous les cas. Le fait d'avoir majoritairement eu recours au taux fixe dans la période où les taux étaient au plus bas permet d'ores et déjà de bénéficier dans l'encours d'un « socle » sécurisé avec un taux moyen chiffré à ce jour à 1,74 %.

Parmi les conventions à appeler au titre de l'année 2025 puis de 2026, la convention BEI signée en 2023 permet usuellement de bénéficier de marges parmi les mieux-disantes. Le besoin est généralement complété par des conventions bancaires et par le recours à l'obligataire dont,

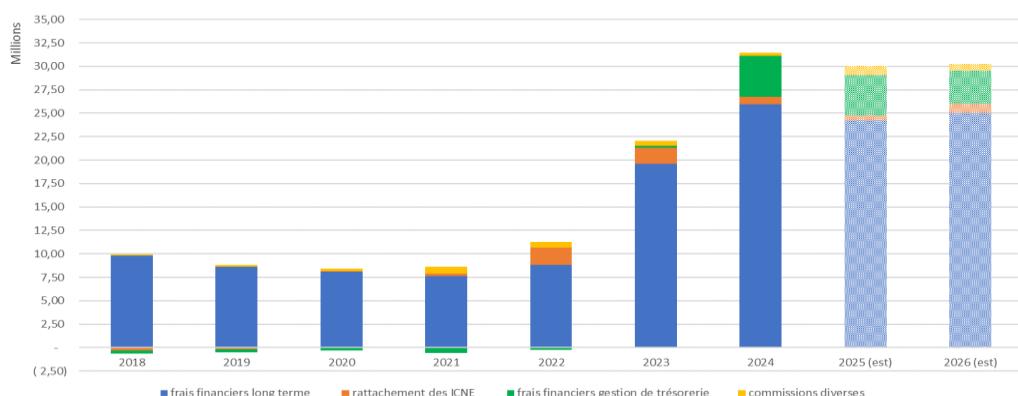
compte tenu du profil de la courbe actuelle, il est important de caler finement les maturités cibles.

Une double logique est ainsi recherchée sur l'obligataire dont le remboursement de capital s'opère in fine : le lissage du profil d'amortissement de la dette mais également l'optimisation des conditions intrinsèques de la courbe ; les maturités à moyen terme étant de fait à privilégier car permettant de bénéficier de conditions mieux-disantes.

Le taux moyen anticipé sur le stock de la dette long terme (hors nouvelle contractualisation au-delà de 2025) est anticipé comme suit à horizon 2029 :



Dans une vision plus large des dépenses relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie ainsi que des frais associés à ces deux thématiques, les anticipations à ce stade de l'exécution 2025 puis des crédits nécessaires sur 2026 sont repris ci-dessous.



Pour 2026, cette hypothèse intègre la mobilisation sur 2025 d'un emprunt d'un montant défini à ce stade à 180 M€. Avec les anticipations de marchés actuelles, on noterait donc une relative stabilisation de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion de dette et trésorerie.

Sur cette dernière thématique, il convient toutefois de noter un changement de paradigme depuis 2024 résultant de plusieurs facteurs qui se cumulent au fil du temps et rendent l'exercice de gestion de trésorerie plus complexe année après année : le passage des taux en territoire positif qui a surenchéri de plus de 4 M€ le coût global de ce poste malgré une gestion au plus juste des mouvements sur les instruments de trésorerie.

Sur l'année 2025, la région a constaté que les recettes versées par l'Etat le sont avec une temporalité plus élastique et/ou selon des modes de versement redéfinis sans annonce préalable. Ainsi, là où, en 2024, nous percevions 100% de la somme sur une période donnée, sur 2025 le versement de certaines recettes a été redécoupé (par exemple : 80 % sur la période

initialement prévue et 20% décalé en fin d'année) ... Rendant le portage de trésorerie de facto plus fort coté Région et les frais financiers associés plus importants.

L'objectif de trésorerie zéro reste donc d'actualité pour l'année 2026 avec deux prérequis : la mobilisation au plus juste des instruments de trésorerie pour minimiser les frais associés et le versement à bonne date des aides pour garder des délais performants vers les bénéficiaires.

Proposition du Président

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 16 octobre 2025,

DECIDE

- De prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2026.

François BONNEAU